hors la rue

ASSOCIATION LOI 1901

SOUTIEN AUX MINEURS ÉTRANGERS EN DIFFICULTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO **4**
QUI SOMMES-NOUS ? **6**
PARTENAIRES **7**
ACTION EDUCATIVE **8**
HORS LA RUE EN CHIFFRES **10**
ACTIONS EN 2015 ..... **12**
LE FONCTIONNEMENT 13
LE SÉJOUR DE RUPTURE 16
L'ART-THÉRAPIE 18
LES VISITES AU CENTRE DES JEUNES DÉTENUS (CJD) ET À LA MAISON D'ARRÊT DES FEMMES (MAF) DE FLEURY-MÉROGIS 20
LE DIFFICILE ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE D'ADOLESCENTS EXPLOITÉS 22
NI MINEURS, NI MAJEURS 25
ADOLESCENTES ET FUTURES MAMANS 29
LES MINEURES NIGÉRIANES EN SITUATION DE PROSTITUTION ET VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS 33
LE SIGNALEMENT DU MINEUR EN DANGER À HORS LA RUE 35
PROJETS EUROPÉENS **38**
PLAIDOYER **40**
DONNÉES FINANCIÈRES **42**
RESSOURCES HUMAINES **44**
ENGAGÉE AVEC NOUS **46**
REVUE DE PRESSE **48**

Ce rapport a été rédigé et mis en page par toute l'équipe salariée de Hors la Rue.

Crédits photo : Jean-Louis Antoine et Eric Vernhes

ÉDITO

par Edouard Donnelly, Président

L'année 2015 aura-t-elle marqué un tournant quant à la prise de conscience des dangers auxquels sont confrontés de nombreux enfants étrangers dans notre pays ? L'exil vers l'Europe auquel se résignent de nombreuses personnes qui fuient un pays en guerre ou des régions qui du monde qui n'offrent que peu de perspectives aux personnes qui y vivent, a en effet été un sujet d'actualité marquant tout au long de l'année. L'opinion publique semble ainsi avoir réalisé les dangers induits par les traversées de la Méditerranée, dangers auxquels s'exposent un nombre croissant de familles et donc d'enfants.

En France comme ailleurs, il aura fallu la publication d'une photographie pour que beaucoup ouvrent les yeux sur une réalité pourtant décrite depuis de nombreuses années. Pour autant, malgré l'émotion suscitée par cette image évidemment bouleversante, le sévère quotidien du terrain semble avoir repris le dessus.

Notre activité n'a pas encore été impactée par l'augmentation du nombre de personnes ayant pris les nombreuses routes menant à l'Europe. Nous avons cependant pu constater à de nombreuses reprises comment les événements et les traumatismes vécus lors de ces

« voyages » avaient pu marquer certaines et certains. Et dans la continuité des années précédentes, nous avons également été témoins d'imbroglios administratifs et juridiques parfois révoltants puisqu'ils condamnaient des jeunes à une errance les exposant à de nombreux dangers (vie à la rue, exploitation). Comme chaque année depuis des années, nous avons également été confrontés au déroutant fatalisme des enfants vivant en bidonvilles qui savent inéluctable l'énième expulsion de leur lieu de vie. Pour les plus fragiles et les plus exclus, chaque expulsion les éloignera encore un peu plus de la possibilité d'avoir le droit à une vie d'enfant. Et cette année encore, nous avons été témoins des violences subies par des enfants parfois très jeunes contraints par des tiers à voler ou encore à se prostituer et pour lesquels toute prise en charge s'avère parfois très difficile à mettre en œuvre.

Ce contexte, marqué par une prise de conscience générale mais partielle quant à des phénomènes qui touchent de nombreux enfants dans notre pays, aurait pu favoriser l'émergence d'une politique publique favorisant la protection effective des mineurs étrangers en danger. Nous constatons malheureusement que tel n'est pas encore le cas : des discussions constructives ont eté menées pour obtenir la mise en place d'un dispositif expérimental de protection des mineurs présumés victimes de la traite des êtres humains. A l'origine des analyses et des propositions qui se mettront en œuvre en 2016, Hors la Rue considère que d'autres avancées doivent être obtenues, comme la reconnaissance du statut de victimes de ces enfants protégés au titre de l'enfance en danger. Par ailleurs, si la loi sur la protection de l'enfance a pu permettre la relance du dispositif de répartition des mineurs isolés étrangers sur l'ensemble du territoire, aucune avancée significative n'a été obtenue sur le contenu et les modalités des évaluations auxquelles sont soumis les mineurs non accompagnés. Aucune avancée – voire des reculs - quant à la situation des jeunes évalués majeurs mais qui cherchent à faire reconnaître leur minorité par un juge. La zone de non droit dans laquelle ils sont maintenus durant cette attente persiste, s'élargit et continue à avoir de graves conséquences pour ces jeunes migrants. Enfin, la situation des enfants vivant en bidonvilles bien que de plus en plus dramatiques, continue de susciter l'indifférence. Les familles expulsées de leurs lieux de vie sont toujours très nombreuses. Le développement social, affectif, psychologique des enfants s'en trouve évidemment altéré sans que la mobilisation ne parvienne à dépasser les associations et les bénévoles intervenant auprès de ces familles depuis plusieurs années.

La décision du Conseil d'Etat concernant la jungle de Calais et enjoignant l'Etat à procéder à l'installation de sanitaires ainsi qu'au ramassage des ordures permet cependant de révéler que c'est bien le non respect par l'Etat et les collectivités de certaines dispositions légales qui accroît la précarisation des conditions de vie des personnes vivant en bidonvilles, et favorise l'emprise de personnes qui n'hésitent pas à tirer parti de cette immense détresse. Nous avons donc écouté avec intérêt les prises de parole s'agissant des mineurs non accompagnés qui se trouveraient dans les différents sites du Nord et du Pas de Calais.

Aux responsables nationaux et locaux, nous souhaitons cependant répéter que, de Calais à la Courneuve, en passant par Marseille et Champs Sur Marne, sans oublier les nombreux territoires où sont installés des bidonvilles ou des squats, l'amélioration des conditions de vie des enfants doit primer sur toute autre considération. C'est une partie du message parfois cinglant que le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a adressé à la France dans ses recommandations de février 2016. Espérons qu'après le choc émotionnel viendra le temps de l'action.

QUI SOMMES-NOUS ?

Hors la rue mène des missions à Paris et en région parisienne depuis 2004, dans le but de « **favoriser et rendre effectif l'accès au droit des mineurs étrangers en danger dans un contexte migratoire** ». En raison de son histoire, Hors la Rue intervient plus particulièrement auprès de **jeunes originaires d'Europe de l'Est** et/ou issus de la communauté Rom. Aujourd'hui, l'association accueille des mineurs de nationalités très variées.

En effet, de par l'évolution des conditions migratoires d'une part, et les dysfonctionnements et saturation des services de protection de l'enfance d'autre part, Hors la Rue a vu son public évoluer ces dernières années. Nous identifions ainsi trois publics distincts bénéficiaires de notre action: **les jeunes roumains en situation d'errance**, généralement accompagnés de leur famille, les jeunes **victimes d'exploitation** et les **mineurs isolés étrangers extra européens** et primo-arrivants.

Notre action mobilise deux outils complémentaires : **le travail de rue**, pour repérer et créer un lien de confiance avec les jeunes en errance, et **l'accueil de jour**, pour renforcer l'accompagnement éducatif et favoriser l'accès au droit commun.

1992

1 JOUR, 1 CLOWN

Miloud Oukili, clown français, décide de travailler avec les enfants des rues à Bucarest, afin de leur redonner l'envie de vivre et de quitter la vie de la rue en faisant appel à leurs compétences artistiques.

1996

FONDATION PARADA

A travers la méthode de l'art et du spectacle, l'association propose divers outils aux jeunes afin de leur permettre d'acquérir des bases concrètes en vue de construire leur propre vie.

2001

PARADA FRANCE

Son objectif : récolter des fonds pour les actions de la fondation en Roumanie et sensibiliser l'opinion publique aux conditions de vie des enfants des rues de Bucarest.

2004

HORS LA RUE

Hors la rue vient en aide aux mineurs isolés étrangers à Paris et œuvre pour une meilleure prise en compte du phénomène par les acteurs institutionnels et associatifs.

2014

HORS LA RUE A 10 ANS !

Après 10 ans d'existence, Hors la Rue met en avant l'intérêt de renforcer les démarches collectives et inter-associatives qui visent à mieux défendre les droits des mineurs étrangers en danger.

PARTENAIRES

Hors la Rue bénéficie du soutien de :

Hors la Rue est membre de :

Hors la Rue tient une fois de plus à remercier l'ensemble de ses partenaires associatifs pour le travail mené en commun au bénéfice des jeunes que nous accompagnons :

Les Amis du Bus des Femmes, Aux Captifs la Libération, Le Secours Catholique Caritas France, et les délégations de Paris et et de Seine Saint Denis, la Mission Bidonvilles et le programme MIE de Médecins du Monde, le collectif Romeurope Val Maubuée ainsi que tous les collectifs de soutien aux personnes en bidonvilles, Emmaüs Coup de Main.

Nous remercions également nos interlocuteurs et partenaires institutionnels et plus particulièrement les équipes des Unités Educatives Auprès des Tribunal pour enfants de Paris et Bobigny, le Service Educatif pour Jeunes Détenus de Fleury Mérogis, nos interlocuteurs des services de l'Aide Sociale Enfance de l'ensemble des départements franciliens, la MIPROF, les équipes du Défenseurs des Droits, l'UNICEF France.

ACTION EDUCATIVE

Objectifs

REPÉRER Chaque tournée est pour nous l'occasion d'entrer en contact avec de nouveaux jeunes, seuls ou en groupes. Nous attachons une importance particulière au fait d'aller vers les jeunes les moins demandeurs de protection. Que ce soit sur les zones d'activité, les lieux de passage ou de vie, nous observons et allons à la rencontre des jeunes étrangers en errance ou en situation de danger. Le repérage est un enjeu important. C'est en effet la seule manière de faire entrer dans le droit commun les jeunes les plus fuyants et les plus éloignés de toute prise en charge, par peur ou par simple méconnaissance des institutions et des associations.

CRÉER DU LIEN Le travail de création de lien commence dès le premier contact avec de nouveaux jeunes ou groupes de jeunes. Le temps de « l'accroche » et de la mise en confiance est variable, de quelques jours à plusieurs mois. Il s'agit de créer et maintenir une relation de confiance avec le jeune, et de l'amener, avec le temps et sa libre adhésion, à accepter un accompagnement éducatif. Cet aspect du travail des éducateurs de l'association est présent à chaque instant, aussi bien au centre de jour que lors des tournées.

ACCOMPAGNER L'accompagnement éducatif vise à réhabiliter les institutions dans l'esprit des jeunes de manière à ce qu'ils prennent conscience de leur utilité dans leur vie au quotidien comme dans leurs parcours d'insertion. Il est également basé sur un principe d'écoute inconditionnelle et une grande disponibilité des éducateurs qui assurent une fonction de soutien, notamment dans les moments difficiles traversés par le jeune. Il vise enfin à aider le jeune, si possible en lien avec sa famille, à retrouver sa place d'enfant en reprenant les apprentissages et en ayant accès aux loisirs.

ORIENTER L'association Hors la Rue intervient dans le cadre du dispositif de protection de l'Enfance et plus particulièrement dans celui du dispositif d'Etat dit VERSINI, sur le repérage et l'orientation des enfants les plus éloignés de toute prise en charge. Lorsque les trois objectifs suscités sont remplis, l'équipe éducative cherche, autant que faire se peut, des solutions d'hébergement, de formation, ou toute autre orientation nécessaire à l'avancement du projet personnel du jeune. L'entrée dans le droit commun, par l'accès à une couverture santé, à la scolarité ou à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, n'est pas toujours aisée comme nous le verrons plus loin. Le développement et l'entretien du réseau partenarial sont donc des conditions sine qua non de la réussite de l'orientation du jeune.

Principes soutenant notre action

LA LIBRE ADHÉSION

Pour des jeunes en situation de rue, le sentiment de liberté est primordial. Il faut donc « aller vers » les jeunes, dans leur milieu, de façon volontaire et respectueuse, en leur reconnaissant le droit de choisir librement ce qui est bon pour eux, tout en les incitant à adhérer à des propositions éducatives à même de les accompagner vers une sortie de rue. Que ce soit au centre de jour ou dans la rue, l'adhésion librement consentie est toujours recherchée et favorisée.

LA CONNAISSANCE DES PUBLICS

De leur parcours, de leur culture, de leur langue nous semble être un éléments primordial pour pouvoir apporter une réponse éducative pertinente et pérenne. C'est pourquoi l'association, du fait de son histoire et de ses compétences, priorise son action en direction des jeunes originaire de l'Europe de l'est et plus précisément de Roumanie.

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

L'accès au droit commun, la prévention des risques et l'insertion sociale ne peut se faire sans l'accès des jeunes aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'hébergement, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement. C'est pourquoi le développement et le renforcement des partenariats avec des institutions ou d'autres associations, est un enjeu récurent.
Les changements de public, de situation, mais également l'absence de réponse adaptée à notre public, légitiment la diversité des actions mises en œuvre, et impliquent un développement constant des relations partenariales à court, moyen ou long terme, pour remplir ces missions.

LA NON TERRITORIALISATION DE L'ACTION

L'action est menée sur les territoires des jeunes, lieux de vie, d'activité, de passage. Ces lieux changent fréquemment ce qui implique une mobilité importante de l'équipe. Nous intervenons sur l'ensemble de la région Ile de France, où vivent la plupart des jeunes rencontrés en tournées ou fréquentant le Centre. Cette non territorialisation de l'action garantit notre présence là où les besoins émergent, et nous permet d'exercer pleinement notre mission de repérage, de diagnostic et de veille sociale.

HORS LA RUE EN CHIFFRES

Contacts, accroche et suivis

341 NOUVEAUX CONTACTS EN 2015

Rappel 2014 : 246

Rappel 2013 : 259

Rappel 2012 : 258

273 JEUNES SUIVIS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Rappel 2014 : 187

Rappel 2013: 181

Rappel 2012: 206

181 NOUVEAUX JEUNES SUIVIS EN 2014

Rappel 2014 : 95

Rappel 2013 : 134

Rappel 2012 : 134

Cette année, les équipes de Hors la Rue ont rencontré un nombre important de nouveaux jeunes. L'augmentation enregistrée sur ces 3 indicateurs s'explique pour partie par les tournées effectuées en partenariat avec les Amis du Bus des Femmes : si chaque tournée donne lieu à de nombreux nouveaux contacts, nous avons cette année effectué un travail plus spécifique de repérage de mineures en situation de prostitution. Nous avons ainsi signalé 91 jeunes filles présumées mineures entre février et septembre. Compte tenu du suivi qu'ont impliqué ces signalements, ces situations sont considérées comme»nouveaux contacts» et «suivis».

Signalements et saisines

131 SIGNALEMENTS ET INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Rappel 2014 : 25 - Rappel 2013 : 51 - Rappel 2012 : 33

2 APPELS

suite à des refus de prise en charge en première instance

13 SAISINES DU JUGE DES ENFANTS

par des jeunes accompagnés par Hors la Rue

15 SAISINES

du Défenseur des Droits pour les situations les plus délicates

Notre action auprès des jeunes nigérianes a impliqué de nombreux signalements auprès de la Brigade de Protection des Mineurs (plus de 90). Par ailleurs, nous avons porté à la connaissance des Juges des Enfants plusieurs situations complexes. Afin que cette complexité et les vulnérabilité particulières des jeunes soient mieux prises en compte, nous avons également saisi le Défenseur des Droits

Sorties de rue

11 JEUNES SCOLARISÉS

à Paris et en Seine Saint Denis

29 SORTIES DE RUE

Rappel 2014 : 37
Rappel 2013 : 36
Rappel 2012 : 43

16 JEUNES MIS À L'ABRI OU PRIS EN CHARGE

par les service de l'Aide Sociale à l'Enfance (Paris, Seine Saint Denis, Val de Marne, Val d'oise)

Caractéristiques du public

54% DE FILLES RENCONTRÉES ET SUIVIES

Rappel 2014 : 54 % - Rappel 2013 : 38 % - Rappel 2012 : 30 %

14-15 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

Provenance géographique

56% DE JEUNES ACCOMPAGNÉS SONT DE NATIONALITÉ ROUMAINE.

12 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES

Les tournées

501 TOURNÉES

Rappel 2014 : 374
Rappel 2013 : 417
Rappel 2012 : 273

370 TOURNÉES SUR LES LIEUX D'ACTIVITÉ

Rappel 2014 : 307
Rappel 2013 : 315
Rappel 2012 : 195

131 TOURNÉES SUR LES LIEUX DE VIE

Rappel 2014 : 67
Rappel 2013 : 102
Rappel 2012 : 78

Fréquentation du Centre de Jour

193 JOURS D'OUVERTURE DU CENTRE DE JOUR

Rappel 2014 : 188
Rappel 2013 : 195
Rappel 2012 : 185

1822 VISITES CUMULÉES SUR L'ANNÉE

Rappel 2014 : 1884
Rappel 2013 : 2183
Rappel 2012 : 2991

10 JEUNES ACCUEILLIS PAR JOUR EN MOYENNE

Rappel 2014 : 10
Rappel 2013 : 12
Rappel 2012 : 16

ACTIONS EN 2015

Le fonctionnement

En 2015, l'association a poursuivi son travail éducatif auprès des mineurs étrangers en danger en se basant sur deux outils : le travail de rue et l'accueil au sein de son centre de jour situé à Montreuil.

Le travail de rue

Le travail dans la rue permet d'aller au-devant des jeunes les plus vulnérables, les moins demandeurs de protection et les plus éloignés du droit commun. Notre équipe mobile (deux à trois éducateurs) se rend tous les jours sur les lieux où sont susceptibles de se trouver des jeunes en situation d'errance. Après une phase d'observation visant à repérer les modes de rencontre et d'action des jeunes, les éducateurs tentent, pendant la phase « d'accroche » de se faire identifier comme professionnels bienveillants pouvant apporter au jeune un soutien ponctuel ou durable. Ces temps de rencontre, les plus réguliers possibles, permettent de sortir les jeunes de leur activité, d'approfondir la relation et de faire émerger des questionnements tout en faisant passer des messages de prévention. Outre nos missions de repérage, d'évaluation et de signalement aux autorités compétentes, nous tentons de nous faire identifier par les mineurs en tant que ressource mobilisable pour l'accès aux droits et de développer des accompagnements sur la durée.

Les jeunes rencontrés à Paris vivent pour la plupart dans des bidonvilles situés en Ile-de-France. Des tournées sur les lieux de vie sont donc régulièrement organisées afin d'appréhender l'environnement socio-culturel des jeunes, leurs conditions de vie et, lorsque cela est possible, aller à la rencontre des familles pour qu'elles adhèrent au projet d'accompagnement de leur(s) enfant(s). Ce travail d'évaluation des conditions de vie dans les bidonvilles d'Ile-de-France et de création de lien avec les familles les plus vulnérables et éloignées du droit commun demeure indispensable pour accompagner et apporter un mieux-être aux enfants et adolescents laissés pour compte. De cette alternance entre le travail sur les lieux d'activité et celui sur les lieux de vie résulte une connaissance approfondie du phénomène des jeunes en situation d'errance.

En 2015, l'activité de rue de l'équipe éducative s'est intensifiée de manière conséquente. Le nombre de tournées à bondi de 33% passant de 374 à 501. Cette augmentation s'explique pour partie par le nombre important de tournées réalisées en partenariat avec le Bus des femmes qui nous a permis d'identifier un nombre significatif de mineures en situation de prostitution contrainte (voir le chapitre dédié). L'équipe mobile n'a cependant pas abandonné ses autres terrains comme les abords des gares parisiennes. Nous avons notamment poursuivi le repérage et l'accompagnement d'un groupe de jeunes contraints à commettre des délits et rencontrés une à deux fois par semaine aux alentours de la Gare de l'Est. La fréquentation de ces lieux par des jeunes en errance a néanmoins nettement baissé à partir de l'automne 2015. Cette tendance s'est accentuée sous le double effet des fêtes, période traditionnelle de retour au pays, et des attentats de novembre 2015.

En revanche, l'équipe éducative a fortement renforcé sa présence aux abords et au sein même de certains bidonvilles situés dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine et Marne. Cette amplification de l'action a fait suite à une décision de renforcer l'accompagnement individualisé d'un groupe de jeunes ancrés dans une situation d'errance prolongée et d'adolescentes enceintes (voir le chapitre dédié) dont le suivi a impliqué de nom-

breuses visites. Cette stratégie éducative très demandeuse en terme de ressources humaines et de temps dédié, a néanmoins permis de faire avancer de nombreuses situations.

L'accueil au centre de jour

Notre centre d'accueil de jour est situé à Montreuil-sous-Bois (93). Cet emplacement permet aux éducateurs de rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions de droit commun et aux jeunes d'accéder facilement aux services proposés.

L'accueil de jour permet, dans le cadre d'horaires prédéfinis, d'assurer aux jeunes âgés de 10 à 17 ans une présence éducative stable et régulière. Il fonctionne sur le principe de la libre adhésion. Les mineurs qui ne sont pas orientés par des institutions peuvent se présenter, à leur convenance, sans rendez-vous ni inscription préalable. Le centre se veut en effet un lieu d'accueil inconditionnel où l'adolescent peut se reposer sans contrainte autre que le respect des lieux et des personnes. C'est par la souplesse du dispositif et la tolérance des professionnels qu'une relation de confiance avec l'adulte peut s'instaurer. Sur le centre, les jeunes peuvent notamment rencontrer des éducateurs pour évoquer leur situation ou résoudre un problème ponctuel, reprendre contact par téléphone avec leur famille, pratiquer des activités (cours de français, sports, cuisine, etc.), prendre un repas chaud, prendre une douche et laver leur linge.

Le programme d'activités mis en place à Hors La Rue évolue chaque année au gré des besoins et des envies des jeunes présents, des idées et compétences mobilisées par l'équipe éducative et des opportunités de partenariats. Il est constitué d'une variété d'activités permettant de répondre aux besoins de développement physique, affectif, intellectuel et social des jeunes accompagnés (activités sportives, culturelles, manuelles et activités libres). Ces activités constituent également des outils essentiels à la construction et au maintien de la relation éducative et permettent de stabiliser des enfants particulièrement en manque de repères et de cadre. Elles s'adressent à tous les jeunes qui fréquentent le centre de jour et/ou que nous rencontrons lors de nos tournées.

De manière générale, la mise en place d'activités adaptées aux besoins des jeunes constitue un véritable challenge pour les éducateurs qui doivent satisfaire des jeunes âgés de 10 à 18 ans et aux profils très différents. C'est pourquoi nous expérimentons régulièrement de nouvelles activités tout en conservant celles qui plaisent au plus grand nombre et laissons toujours une grande marge à l'improvisation!

L'atelier de soutien aux apprentissages

L'atelier de soutien aux apprentissages, communément appelé « cours de français langue étrangère (FLE) » se tient depuis plus de 10 ans chaque année. 115 jeunes ont suivi l'atelier en 2015. Si certains jeunes n'ont participé qu'à 4 ou 5 fois, d'autres ont pris part à près de 40 ateliers (un jeune a participé à 73 ateliers). Nous avons pu compter jusqu'à 16 jeunes par atelier. Chaque matin cependant, **la coordinatrice de l'atelier ainsi que les bénévoles s'adaptent tant au nombre qu'aux niveaux des jeunes présents.** Cette contrainte est cependant un levier d'accroche, puisqu'elle nous permet de répondre aux besoins individuels.

Cette année, l'atelier de français a également permis d'ouvrir les jeunes à une pratique d'écriture et d'interprétation. C'est ainsi que, avec l'aide de plusieurs bénévoles, le groupe de jeunes présents sur le centre de jour lors du dernier trimestre de l'année, a préparé une série de textes dont le thème était «Je me souviens». Dans ce cadre, les jeunes ont élaboré des textes sensibles et parfois vibrants : ils ont été récités et même déclamés à l'occasion de notre fête de Noël annuelle.

Le même groupe s'est également livré à une improvisation théâtrale sur le thème de « l'arrivée » qui a su non seulement faire réfléchir sur leurs conditions de jeunes migrants, mais également faire rire le public composé d'autres jeunes suivis par l'associaiton, des salariés et des bénévoles.

Enfin, nos bénévoles, avec le soutien de la professeur de français et de l'équipe éducative, ont continué à structurer leurs interventions grâce à des rencontres régulières et le développement d'outils pédagogiques adaptés.

Les sorties culturelles

Au sein de ce programme, les pratiques artistiques et culturelles tiennent une place très importante car elles constituent des moteurs de socialisation, de valorisation et d'insertion très efficaces. Elles favorisent également l'épanouissement et l'enrichissement personnel et permettent de faire émerger des questionnements fondamentaux sur l'identité, la place dans la société, le rapport à l'autre, l'estime de soi et le bien-être. Des sorties culturelles (cinéma, théâtre, lieux de patrimoine, expositions permanentes ou temporaires...) sont ainsi proposées un après-midi par semaine. Exemples de sorties : Visites de musées (le Louvre, Centre George Pompidou, Cité Nationale de l'immigration, Cité des Sciences, La Tour Eiffel...), Ménagerie du Jardin des Plantes (avec carnet de dessin), Visites de lieux de culte (Notre-Dame de Paris, Mosquée de Paris, la basilique Sacré-Coeur), séances de théâtre et de cinéma...

Le sport à Hors la Rue

Le sport a cette année encore occupé une place de choix dans notre programme hebdomadaire d'activités socio-éducatives. Le partenariat avec l'association Viacti s'est poursuivi : nous avons cette année investi le sport aquatique gâce à une activité piscine qui a eu lieu tous les lundis. Outre le bien-être procuré par la baignade, mais aussi le défoulement que cette sortie autorise, nous avons veillé à transmettre aux jeunes des réflexes essentiels liés à la sécurité.

Cette activité piscine a de plus permis à certains jeunes d'affronter leur peur de l'eau : dans un contexte sécurisé, ils ont ainsi appréhendé cet élément qui parfois a pu jouer un rôle négatif dans leur parcours migratoire. Par ailleurs, des jeunes qui ne savaient pas nager ont pu acquérir cette compétence grâce à leur participation à l'activité. Cela constitue une véritable avancée pour les jeunes car elle a pu les aider à retrouver confiance en eux en dépassant une peur qu'ils pensaient indépassable et en atteignant un objectif qu'ils pensaient inatteignable.

Le séjour de rupture

Du 17 au 23 août 2015, nous avons organisé un séjour en Lozère en présence de quatre jeunes et deux éducateurs. Âgés de 12 à 17 ans, le groupe était composé de deux fratries vivant dans un bidonville en Seine et Marne. Subissant des expulsions à répétition, ces familles vivent dans une grande précarité et ont des parcours de vie particulièrement instables. Peu présents au sein de notre centre de jour en raison de leur éloignement géographique et de leur implication dans des activités de survie économique telle que la mendicité et d'une errance très marquée, nous rencontrons et accompagnons ces jeunes principalement par le biais de nos tournées au sein de leurs lieux d'activités et de vie. Nous avons donc pour la première fois décidé de leurs proposer un séjour afin de leur permettre de vivre pour la première fois un réel temps de vacances, de rompre avec leur quotidien difficile et de renforcer le lien éducatif.

Durant sept jours, nous avons été hébergés au sein de deux chalets situés dans une base de plein air à proximité de Villefort. Bénéficiant d'un rythme en demi-pension, nous avons profité pleinement des journées tout en prenant le temps, à l'occasion des dîners, de faire les courses, de cuisiner avec les jeunes et de goûter aux spécialités locales. De multiples activités physiques de pleine nature leurs ont été proposées tout au long de la semaine. Malgré certaines appréhensions, les adolescents ont pu s'aventurer à la pratique de l'escalade, de la via ferrata ou encore du tir à l'arc. Profitant pleinement du lac environnant, les activités nautiques telles que le canoë et le pédalo, ont été très appréciées des jeunes. Par ailleurs, parties de cartes, baignade et farniente ont également rythmé les journées et permis d'alterner avec ces multiples activités sportives.

« Le séjour de rupture permet aux jeunes en errance de faire l'expérience d'un cadre de vie sécurisant et stabilisant. »
Carine Estager, éducatrice spécialisée

Il a fallu du temps aux jeunes pour s'adapter à ce nouveau lieu, y prendre leurs marques et trouver un rythme bien différent de leur quotidien en région parisienne. Cette perte de repères et la présence d'adultes rappelant les règles tout au long de la journée ont pu engendrer des moments de tensions. Les jeunes ont aussi pu exprimer leurs difficultés face à l'éloignement de leur milieu de vie et un manque ressenti vis-à-vis de leurs parents qu'ils quittaient aussi longtemps pour la première fois. Mais au fil des jours, nous les avons sentis de plus en plus épanouis, souriants, ouverts aux échanges et participatifs lors des activités. Habitués à vivre ensemble au quotidien, les jeunes se sont toujours montrés soucieux les uns des autres. Nous avons également mesuré la solidité du lien «familial» entre eux.

Ce séjour nous a donné la possibilité de mieux nous connaître mutuellement et développer d'une manière importante le lien de confiance. Lors des temps informels, nous avons eu des discussions avec chacun d'entre eux afin d'aborder leur quotidien, leurs questionnements d'adolescents et leurs proposer des pistes de réflexion quant à leur avenir. Ils étaient très ouverts à l'échange et nous ont aussi beaucoup interrogés sur nos vies respectives. Aussi, lors de moments de conflits, les règles que nous avons posées ou la souplesse dont nous avons parfois fait preuve ont également participé au tissage de la relation éducative, et ont permis de désamorcer les tensions.

Fréquentant de manière très irrégulière le centre de jour, le partage du quotidien durant plusieurs jours avec ces jeunes s'est révélé être un outil extrêmement bénéfique et complémentaire à nos autres modalités d'action.

L'art-thérapie

L'objectif de cette activité est de fournir aux jeunes un espace d'expression non verbale s'appuyant sur l'activité artistique, afin de remobiliser des compétences enfouies ou oubliées et de restaurer des mécanismes défaillants en offrant un espace privilégié d'expression.

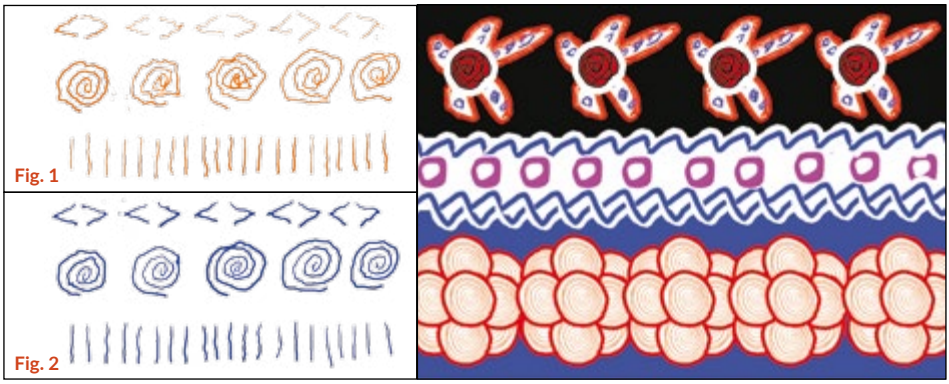

Exercices de graphie à la tablette graphique, réalisés par un jeune ayant été très peu scolarisé. Les figures 1 et 2 montrent l'évolution de la motricité fine. L'illustration à droite est une composition à partir des motifs travaillés précedemment.

L'année 2015 a vu les ateliers d'art thérapie se pérenniser. Grâce à l'augmentation du soutien accordé à ce projet, la présence de l'art thérapeute a notamment doublé dans le courant de l'année. Cette pérennisation s'est matérialisée par l'installation dans l'enceinte du centre de jour d'un espace dédié à l'art-thérapie et identifié comme tel par les jeunes. Grâce à un temps de présence renforcé, l'art thérapeute est désormais en mesure d'intervenir auprès de tous les publics avec lesquels l'association travaille. Intégrée à l'équipe éducative – et partageant ainsi les outils de suivi et de transmission – son intervention renforce notre approche pluridisciplinaire et constitue un levier supplémentaire de compréhension et d'accompagnement des jeunes de l'association.

Les ateliers d'art-thérapie mis en place sont de 3 types : des séances individuelles, des séances ouvertes au sein du centre de jour et des séances dans la rue. Les séances individuelles et ouvertes sont proposées 2 matinées par semaine sur le centre de jour ; les ateliers « dans la rue » ont lieu quant à eux une demi-journée par semaine. En septembre 2015, un atelier collectif proposant visites au musée et projet artistique de groupe a été mis en place. Il a lieu 2 fois par mois.

L'activité artistique étant présente et visible sous différentes formes sur le centre, les jeunes sont de plus en plus curieux et familiers avec la culture artistique. La pratique leur semble plus accessible, ils osent des choix qui avant leur paraissaient au-dessus de leurs capacités (copies d'œuvres abstraites ou classiques par exemple). La pérennisation de l'activité permet également à des jeunes, familiers de l'atelier ouvert mais encore frileux à entamer un travail individuel avec l'art-thérapeute, de s'ouvrir petit à petit. Enfin l'activité artistique reste une source d'observation et d'évaluation des jeunes complémentaire au travail de l'équipe. Les productions sont régulièrement accrochées pour valoriser le travail des jeunes. Un mur d'expression libre et des feutres ont été mis à disposition des jeunes. Cette visibilité de l'activité attise la curiosité des jeunes vis-à-vis notamment des séances individuelles et favorise la demande des jeunes pour en bénéficier. Cette activité constitue donc un véritable moyen d'approfondir l'accompagnement individualisé et

peut constituer une porte d'entrée vers un suivi psychologique plus avancé.

Sur le centre de jour

Les jeunes ayant une présence régulière à l'atelier ont pu s'investir dans un projet sur plusieurs séances (implication et inscription dans l'avenir), dépasser les blocages liés à l'absence de scolarisation (travail sur la motricité fine et le graphisme), reprendre confiance en eux… On constate également une amélioration des capacités d'expression, de relation et de communication. Enfin, malgré les difficultés ou la peur de l'échec, les jeunes se saisissent de l'activité pour se faire plaisir, identifient parfaitement l'opportunité de profiter d'un moment de détente, ou de se lancer dans de nouveaux apprentissages dans des conditions rassurantes. Redevenant acteurs de leur projet, ils renforcent leur affirmation de soi. Ce type de suivi est possible avec les jeunes dont la venue sur le centre est régulière pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Les ateliers de rue

Les ateliers de rue ont quant à eux été conçus pour un groupe de jeunes contraints à commettre des délits qui se réunissent dans un square à proximité de la Gare de l'Est. Ils ont été menés par l'art-thérapeute, par notre psychologue et un éducateur.

Pendant l'hiver, l'activité a eu lieu dans un restaurant kebab proche du square, dont le personnel nous a accueillis avec bienveillance. Au retour des beaux jours, l'activité s'est réinstallée dans ou devant le square. Bien que le groupe ait évolué (incarcérations ou départ dans d'autres pays), et que l'activité ait connu une baisse de fréquentation des jeunes de ce groupe (constatée aussi sur le centre à la même période), l'art-thérapie de rue est toujours identifiée et investie par les jeunes. La cooptation permet notamment aux nouveaux venus de découvrir l'activité.

Au fur et à mesure des séances, en s'appuyant sur des consignes simples, les jeunes sont sortis peu à peu de leurs productions stéréotypées et automatiques pour mettre à profit leur imagination et leur créativité. La diversité des outils proposés a permis à chacun de choisir le médium qui lui convenait le mieux, en fonction de ses goûts et de ses capacités.

Les séances ont duré de plus en plus longtemps et la qualité des productions a augmenté. Les jeunes se sont saisis de l'activité proposée pour « se poser », et sont parvenus à se concentrer pendant une durée comprise entre 20 et 45 minutes sur le même dessin. Rares ont été les productions inachevées. Les jeunes ont réalisé peu à peu ce dont ils sont capables et leur regard sur leurs capacités est devenu plus positif. Ils ont été de moins en moins inhibés face à l'expression artistique, et la dynamique de groupe a joué en faveur de cette amélioration.Les passants ont été favorablement impressionnés de voir des jeunes habituellement agités, assis, calmes, concentrés, créatifs, respectueux du matériel. L'activité leur a permis d'investir autrement l'espace public et de faire évoluer le regard généralement porté sur eux.

A la rentrée, après discussion avec les jeunes, ils nous ont exprimé leur envie de continuer l'activité art-thérapie, ailleurs que dans la rue. En novembre 2015, un partenariat a été initié avec l'association le Paris des Faubourgs pour accéder à une de leur salle. Malheureusement à ce jour, nous n'avons pu faire qu'une seule séance, suite aux départs et au délitement progressif du groupe. En accord avec le Paris des Faubourg, la salle reste à disposition jusqu'à la fin du partenariat au mois de juin 2016, et l'équipe éducative continue à tourner régulièrement à proximité du square, dans l'éventualité d'un retour des jeunes. Si la situation judiciaire des parents – inculpés de traite des êtres humains – a contribué au départ du territoire de la quasi-totalité du groupe, l'un de ses membres a continué à venir nous rencontrer, ce qui l'a relancé dans une dynamique d'apprentissage, en dépassant les blocages liés à son sentiment d'incompétence.

Les visites au Centre des Jeunes Détenus (CJD) et à la Maison d'Arrêt des Femmes (MAF) de Fleury-Mérogis

Les visites effectuées tout au long de l'année au sein du CJD et de la MAF interviennent comme un prolongement au travail de tournées : nous y visitons en priorité les jeunes rencontrés dans la rue, avant leur incarcération.

En 2015, 66 entretiens ont été menés au parloir avec 12 garçons et 20 filles appartenant pour leur majorité à deux groupes de jeunes en situation d'exploitation. Sur les 32 jeunes rencontrés, 23 sont en situation d'exploitation.

Au-delà de la fonction de soutien au jeune, ces temps de rencontre en détention sont très utiles pour renforcer l'accroche avec certains jeunes que nous avons du mal à rencontrer seuls en milieu ouvert ou sur notre centre de jour. Il est ainsi plus facile d'échanger autour de sujets plus intimes ou délicats tels que leur famille, leur activité délinquante ou leurs conditions de vie dans des bidonvilles et dans la rue.

Les jeunes concernés apprécient généralement nos visites qui leur donnent la possibilité de mettre des mots sur cette incarcération difficilement vécue, notamment par les plus jeunes, âgés de 13 ou 14 ans. Lors de ces temps partagés, nous pouvons discuter autour de leur ressenti face à cette détention, la privation de libertés générant souvent un état d'isolement et de solitude chez tous les mineurs.

En 2015, les jeunes que nous avons rencontrés en incarcération ont pour dix d'entre eux entre 13 et 15 ans.

L'incarcération constitue pour certains jeunes un moment d'autant plus éprouvant qu'ils n'ont jamais vraiment mesuré le risque d'être emprisonné un jour, en dépit de mises en garde répétées. La majorité d'entre eux se plaint de ne pouvoir supporter l'enfermement, les conditions de vie carcérale et la séparation de leur environnement habituel. La violence de l'incarcération est également renforcée par une incertitude concernant la fin de la peine. Il est en effet fréquent qu'une peine non exécutée soit découverte durant le temps de l'incarcération. Certains mineurs qui devaient sortir après une semaine voire le lendemain sont ainsi brutalement confrontés à la prolongation de leur enfermement, parfois pour plusieurs mois.

Sur les 32 jeunes rencontrés, 13 d'entre eux ont déjà été incarcérés plusieurs fois. La durée des peines allant de 1 mois à 2 ans.

Nous abordons également, en lien avec leur éducateur référent au sein du SECJD, leur sortie d'incarcération et les alternatives possibles que nous pouvons leur proposer au sein de l'association ou par le biais de nos partenaires. En 2015, une jeune fille de 13 ans, mariée, a exprimé en entretien le désir d'être placée à l'aide sociale à l'enfance pour échapper à sa belle-famille qui la contraignait à ramener de l'argent quotidiennement. Ce placement n'a pu être pérennisé, la jeune fille souhaitant regagner au bout de quelques jours son lieu de vie afin de tenter de retourner par ses propres moyens auprès de sa famille biologique.

Bien souvent reconnaissants que nous les ayons accompagnés lors de cette période délicate de leur parcours, ces visites permettent de renforcer durablement la relation éducative avec ces jeunes. Comme d'autres acteurs, nous demeurons préoccupés par la sur-incarcération des jeunes roumains. Elle dissimule selon nous et bien trop souvent le fait que ces jeunes sont avant tout contraints de commettre des délits, et donc victimes avant d'être auteurs. En effet, de nombreux indicateurs (taux de réitération, surreprésentation des filles, état physique et psychologique des enfants, difficultés d'identification des référents légaux) plaident en ce sens. De même, nous observons avec une grande inquiétude les sorties de détention insuffisamment préparées et laissant ces jeunes sans solution de protection adaptée une fois libérés.

En 2016, nous prévoyons d'intensifier et de régulariser nos visites en milieu carcéral, celles-ci constituant un moyen indispensable pour individualiser la relation, renforcer le lien de confiance et éventuellement faire émerger des demandes.

Le difficile accompagnement d'un groupe d'adolescents exploités

A la fin de l'année 2014, l'Unité Educative Auprès du Tribunal (UEAT) de Paris a commencé à orienter sur notre centre d'accueil de jour des mineurs roumains, provenant de différentes villes de la région roumaine de Moldavie. Ces orientations ont continué jusqu'à l'automne 2015, doublées de cooptations au sein du groupe lui-même.

Selon les éducateurs de l'UEAT, la fréquence des arrestations et des déferrements de ces jeunes était particulièrement alarmante. Ils se livraient, de manière quotidienne, au vol à la sauvette dans les escalators du métro parisien, dans plusieurs arrondissements de la capitale. Agés de 12 à 16 ans, le nombre de jeunes filles et de jeunes garçons repérés était à peu près équivalent.

Nous avons constaté que le nombre de jeunes vraisemblablement affiliés à ce groupe était en augmentation constante, et qu'un important « turnover » s'opérait au sein du groupe. En effet, chaque semaine, nous rencontrions, de nouveaux jeunes appartenant à ce groupe, alors que d'autres rencontrés précédemment, ne semblaient plus présents en région parisienne.

Nous avons été en contact avec 40 à 80 mineurs[1] appartenant à ce groupe, qui ont fréquenté de manière plus ou moins régulière notre centre de jour.

Actions éducatives mises en place

L'important turn-over et l'utilisation d'alias toujours différents ont fortement entravé notre travail éducatif. De ce fait, nous avons décidé de positionner un binôme d'éducateurs référents présents sur le centre chaque mardi (jour spécifique de la venue des jeunes de ce groupe).

Cela nous a permis de recouper certaines informations et d'améliorer notre connaissance de ce groupe. Nous avons également pu nouer avec certains jeunes plus réguliers, un lien de confiance, qui nous a permis d'effectuer avec deux d'entre eux des accompagnements médicaux, demande qui reste très rare chez des jeunes en situation d'exploitation. Malgré cela, le lien est toujours resté fragile.

L'équipe s'est rendue en prison afin de rendre visite des jeunes incarcérés suite à la demande du SECJD ou de l'UEAT[2] , quelques jeunes ayant spontanément parlé de notre association lors de leur déferrement et/ou incarcération. Nous échangeons régulièrement avec ces deux services sur ces situations.

Au cours de l'année 2015, très inquiets devant l'ampleur du phénomène et dans l'incapacité d'effectuer le moindre signalement individuel, nous avons transmis à deux reprises une note d'information préoccupante à l'attention du parquet des mineurs de Paris et de la Brigade de Protection des Mineurs. Nous avons également adressé une demande au Préfet de Paris afin que nous puissions être informés par les commissariats parisiens

1 Il nous est impossible d'être plus précis en raison du turnover important et des multiples alias utilisés.

2 Service Educatif au centre de de jeunes détenus et Unité Educative Auprès du Tribunal.

lorsque des jeunes identifiés comme appartenant à ce groupe ont été interpellés, de manière à ce qu'on puisse leur rendre visite à leur sortie de garde à vue.

En recoupant différentes informations, nous avons pu élaborer un plan des lignes de métro particulièrement fréquentées par les jeunes. Afin de prendre toute la mesure de leurs conditions d'activité, nous avons effectué des tournées de repérage sur différentes lignes de métro. Nous avons quelquefois pu rencontrer certains d'entre eux. Mais ils se sont montrés généralement assez fuyants du fait notamment que nous soyons présents sur leur lieu d'activité et parce qu'ils ont toujours eu un discours ambivalent quant à leur activité.

Limites de l'action

La première limite de notre action a été l'important turn-over de ce groupe. Comme nous l'avons exprimé précédemment ce groupe se présentait généralement en grand nombre (en moyenne une dizaine de jeunes) sur notre centre de jour. De plus, ces jeunes se présentaient sous différentes identités. Ces éléments ne favorisent pas la création du lien avec ces jeunes particulièrement fuyants. De plus, les jeunes ne restaient majoritairement pas lors des activités de l'après-midi, préférant partir après le repas.

La pression du groupe entrave l'individualisation des relations

Le contrôle du groupe est aussi un point essentiel expliquant notre difficulté à établir du lien. En effet, tous les jeunes de ce groupe livrent un discours commun qui semble stéréotypé, Il est très difficile d'obtenir des informations tangibles et détaillées sur leurs identités : âges, prénoms et noms, présence de parents sur le territoire. Lors d'entretiens avec des éducateurs de l'association ou pendant des conversations informelles, beaucoup de jeunes nous ont dit être sans référents parentaux sur le territoire français et/ou être en conflit avec leurs parents, vivant en Roumanie ou dans d'autres pays européens. Certains évoquent la présence d'une grand-mère ou d'une tante sur le bidonville où ils vivraient, dans le département de Seine-Saint-Denis.

La pression du groupe entrave l'individualisation des relations. Leur contrôle permanent sur la parole et les faits des uns et des autres nous posent beaucoup de difficultés et limitent notre travail éducatif. Même si nous rencontrons ces jeunes lors d'entretiens individuels ou lors de visites en prison, loin des autres membres de leur groupe, leurs discours restent les mêmes. Aucun n'admet se livrer à des vols de manière répétitive dans le métro, même lorsque nous les rencontrons sur leur lieu d'activité. Le tabou entourantleur activité limite de fait les stratégies éducatives.

Les attentats de Novembre 2015 entraînant la présence accrue des forces de l'ordre notamment dans les transports en commun, ont possiblement favorisé le départ de certains jeunes vers d'autres pays de l'union européenne. Lors d'une de nos tournées un jeune a admis que le groupe s'était réduit et que beaucoup de jeunes étaient partis. Le lien entre les évènements dramatiques de Novembre 2015 et la diminution des arrestations ainsi que l'absence de beaucoup de jeunes n'est pas formellement établi. Toutefois nous avons constaté une diminution de la présence de ces jeunes dans le métro parisien ainsi qu'un arrêt total de leur venue sur notre centre de jour depuis Décembre 2015. Ce constat est partagé par l'UEAT de Paris qui n'a actuellement plus ou quasi plus de déferrements concernant les jeunes de ce groupe.

Simona

Simona est une jeune fille de nationalité roumaine. Elle fait partie d'un groupe de jeunes contraints à commettre des délits dans le métro parisien. Bien qu'elle soit venue de manière régulière sur notre centre de jour et qu'une bonne accroche se soit instaurée au fur et à mesure des rencontres, la pression exercée par le groupe ainsi que le départ soudain de celui-ci a mis en suspend le travail éducatif avec elle.

7 Juillet 2015 : Simona vient pour la première fois sur le centre de jour cooptée par une autre fille de « son groupe ». Elle s'inscrit rapidement dans les activités du centre notamment l'atelier d'art-thérapie. Elle vient ensuite sur le centre de jour sporadiquement, mais continue d'investir les ateliers lors de ses venues.

08 Octobre 2015 : Accompagnement de Simona vers une structure de soins dentaires. La jeune déclare que « sa grand-mère » est en possession de ses papiers d'identité et qu'elle ne peut pas les récupérer.

10 Novembre 2015 : Nous voyons Simona en entretien, nous espérons ainsi, qu'isolée du groupe Simona puisse avoir une parole plus libre. Toutefois la jeune reste sur sa position en gardant le même discours stéréotypé. Elle admet cependant avoir eu des affaires avec la justice, mais sans gravité et sans raisons, nous dit-elle.

07 Décembre 2015 : L'UEAT de Paris nous prévient que Simona est passée en comparution immédiate. La jeune est incarcérée à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, en attente de deux autres jugements.

11 Décembre 2015 : L'éducatrice référente du SECJD nous informe que Simona a déclaré spontanément connaître notre association et qu'elle était d'accord pour que nous lui rendions visite.

21 Décembre 2015 : Nous visitons Simona en prison. Nous discutons d'une éventuelle orientation vers un foyer à sa sortie de détention. Elle n'exprime aucun sentiment, ni de rejet ni d'approbation face à cette proposition. Lorsque nous lui proposons de revenir la voir en prison la jeune est d'accord.

Janvier 2016 : Nous transmettons une note éducative concernant la situation de Simona au Tribunal en vue de ses deux prochains jugements. Nous prévoyons également de retourner à la MAF, mais, entre-temps, Simona est libérée. Nous apprenons cette information postérieurement à sa libération et perdons la trace de la jeune fille.

Ni mineurs, ni majeurs, des jeunes en errance juridico-administrative

Depuis déjà plusieurs années, notre constat relatif aux difficultés d'accès à la protection pour les mineurs étrangers continue à s'alourdir : la mise à l'abri pendant la période d'évaluation n'est toujours pas systématique, les délais de recours s'allongent et les disparités entre les départements et les juridictions s'intensifient.

Ainsi, les situations de mineurs isolés étrangers qui se sont vus refuser une protection administrative du fait de doutes ayant été émis quant à leur minorité et/ou leur isolement, sont de plus en plus nombreuses, complexes et nécessitent un temps d'accompagnement toujours plus important. Les jeunes concernés, bien que tout à fait demandeurs, se retrouvent confinés, pendant de longs mois (6 mois à un an selon les situations), dans une zone de non-droit où l'accès à un hébergement, à une scolarité comme à des services de première nécessité leur est interdit. Ni tout à fait mineurs, ni tout à fait majeurs, ils ne rentrent dans aucun dispositif de droit commun et forgent ainsi, pour ainsi dire, une nouvelle catégorie d'«incasables» que se renvoient sans fin et sans solution de droit commun, les institutions.

Les mineurs isolés étrangers des pays tiers accueillis par Hors la Rue ont pour la plupart entre 16 et 18 ans, et sont primo-arrivants sur le territoire. Ce sont majoritairement des garçons qui fuient la grande pauvreté, l'insalubrité, la défaillance des systèmes éducatifs et de santé ainsi que le chômage massif dans leurs pays d'origine (Mali, Côte d'Ivoire, Pakistan, Bangladesh…). Ils ont tenté le pari de l'Europe afin de contribuer à la survie de leur famille et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Leur projet d'émigration correspond souvent à une stratégie familiale développée en raison d'une insécurité économique intense. Leur première demande est d'avoir accès à un hébergement et d'aller à l'école, selon les situations, pour apprendre à lire et à écrire, à parler le français et/ou débuter une formation professionnelle. Or, la majorité des jeunes accueillis devront attendre de longs mois pour voir leur projet se concrétiser ; voire y renoncer.

L'un des objectifs de l'accompagnement éducatif est d'assurer au jeune l'accès à une information claire et exhaustive quant à ses droits et de favoriser son autonomie. Force est de constater que ce n'est aujourd'hui plus possible tant les modalités d'accès à une protection se sont complexifiées tout en demeurant extrêmement variables d'un département à un autre. Ainsi, le délai de saisine du Juge des enfants peut s'étendre de deux semaines à 6 mois, et il peut encore s'allonger s'il y a conflit sur la compétence territoriale (ce qui arrive de plus en plus fréquemment). Ensuite, une expertise médicale est quasi systématiquement requise en plus de l'authentification des documents d'identité, ce qui augmente de plusieurs semaines/mois les délais avant qu'une décision de protection puisse être prise, période pendant laquelle aucune solution transitoire n'est proposée au jeune pour le mettre à l'abri des dangers de la rue. Dans le meilleur des cas, des solutions d'hébergement ad hoc sont temporairement proposées, de manière aléatoire et suite au travail de plaidoyer exercé par différentes associations et collectifs de citoyens.

Hors la rue est aujourd'hui l'unique centre de jour où ces jeunes peuvent accéder à des services de première nécessité et à un accompagnement éducatif individualisé, à défaut de prise en charge plus adaptée. Bien que saisis chaque année de multiples demandes d'accueil, nous ne pouvons en satisfaire qu'un nombre très réduit. En effet, si la plupart des jeunes accompagnés, bien que perdus dans les dédales juridico-administratifs de leur situation, patientent en s'accrochant à l'éventualité d'une reconnaissance de leur minorité et à la possibilité de protection qui s'en suit, de nombreux autres, mal informés et/ou dissuadés par la complexité des démarches, vont reprendre les routes de l'exil et de l'errance.

Dans les faits, les jeunes accueillis sont donc accompagnés sur une période toujours plus longue ce qui engendre de l'incompréhension, de la frustration, de la colère et le maintien dans une précarité quand cela ne produit pas du renoncement et donc un prolongement de l'errance. Cela est intolérable pour les jeunes concernés comme pour les professionnels qui les accompagnent. Nous observons par ailleurs que l'allongement des délais s'accompagne également d'une diversification des pratiques notamment des juges des enfants entre les juridictions mais également au sein d'une même juridiction : les jeunes que nous accueillons sont les témoins directs de ces disparités et peuvent les vivre comme une injustice. Cette situation nourrit leur colère et leur ressentiment, avec un impact important sur leur état psychologique et physique. Pour preuve, l'ensemble des jeunes en attente de décision demandent à être accompagné individuellement par la psychologue de l'équipe. L'attente peut également altérer la confiance dans l'accompagnement que nous leur proposons,

puisqu'il nous est impossible d'apporter une quelconque justification « entendable » à ces différences de traitement.

Cette réalité modifie de manière conséquente notre projet éducatif : le projet initial de l'association est de constituer un sas temporaire entre l'errance et la prise en charge de droit commun. Or, l'allongement des démarches juridiques et administratives et, par voie de conséquences, de l'accompagnement que nous proposons aux jeunes, transforme de fait le « sas temporaire » en une étape de plus en plus longue qui prend parfois la forme d'une prise en charge de plus en plus globale et pérenne. Nous accompagnons ainsi de plus en plus de mineurs non protégés (mais scolarisés pour certains) qui continuent à fréquenter régulièrement notre centre de jour, car ils n'ont pas d'autre solution pour satisfaire une partie de leurs besoins fondamentaux et demandent toujours à être guidés et conseillés au quotidien. Dans les cas où une prise en charge institutionnelle très tardive se met en place, il en résulte une difficulté à « couper les ponts », tant pour les jeunes que pour l'équipe de Hors la Rue. Un accompagnement certes allégé peut ainsi se poursuivre avec des jeunes protégés mais pour lesquels le projet éducatif tarde à être défini et mis en place, du fait de la saturation des dispositifs ou de l'âge considéré comme trop avancé du jeune (en général à partir de 17 ans). Cette longue période d'attente a également pour conséquence d'entretenir l'espoir des jeunes vis-à-vis des démarches juridiques à l'issue pourtant incertaine. Lorsqu'elles n'aboutissent pas à une protection effective, la prise de conscience quant à la réalité de leur situation de « sans papier » n'en est que plus difficile et douloureuse.

Pourtant, et au-delà de ces difficultés, nous continuons à constater qu'il est indispensable de poursuivre dans cette voie du recours juridique. En effet, sur les 45 mineurs étrangers demandeurs de protection accompagnés en 2015, 22 signalements et/ou saisine du Juge des enfants ont été effectuées et 16 décisions de protection ont pour l'instant été obtenues, la différence se rapportant aux jeunes qui ne sont pas allés jusqu'au bout des démarches ou qui sont toujours en attente de décision.

Hassan

Hassan est un mineur isolé de nationalité pakistanaise, âgé de 14 ans. Il est arrivé en région parisienne en mai 2015.

Juin/Juillet 2015: Hassan se présente à l'association suite au refus de prise en charge par un pôle départemental d'évaluation. Un premier entretien lui est proposé mais Hassan ne parlant ni français et à peine anglais, la communication est très difficile. Un entretien est organisé avec un partenaire parlant ourdou de manière à permettre à Hassan de s'exprimer sur son parcours de vie, ses relations familiales, ses conditions de voyage, les difficultés à l'arrivée en France et son incompréhension face au refus de prise en charge.

Nous aidons Hassan à saisir le président du Tribunal pour enfants du département où il réside car il relève théoriquement de celui-ci. Ce Tribunal se déclare pourtant incompétent, au motif que la situation d'Hassan a déjà été évaluée dans un autre département. Nous saisissons donc le Tribunal pour Enfants du département où il a été initialement évalué.Des démarches sont entreprises pour favoriser l'accès à la santé et parallèllement à la scolarisation d'Hassan.

Novembre 2015 : Suite à une énième relance du Tribunal pour enfants, il nous est demandé de saisir le département voisin où le jeune se trouve en errance depuis son arrivée. Nous transmettons une nouvelle fois le refus écrit du premier Tribunal pour enfant et saisissons le Défenseur des Droits. Le juge des enfants désignéaccepte finalement de statuer sur la situation.

Décembre 2015/Janvier 2016 : Le juge des enfants nous demande par mail d'accompagner Hassan pour qu'il passe des tests d'âge osseux afin de vérifier sa minorité. A ce moment-là, Hassan n'a toujours pas eu d'audience auprès du juge. Hassan effectue sa rentrée en collège au début du mois de janvier 2016.

Nous sommes informés par le juge que d'après l'expertise médicale, Hassan serait âgé de 17 ans. Il devrait donc être reconnu mis à l'abri et protégé.

Avril 2016 : Hassan est convoqué à une audience auprès du Juge des enfants, Il s'y rend accompagné de son éducateur référent et est également assisté pour cette audience d'une avocate qui apporte son concours sur cette situation depuis plusieurs mois.

Après 10 mois d'attente, Hassan est finalement reconnu mineur isolé en danger sur le territoire et confié aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Adolescentes et futures mamans

En 2015, 7 adolescentes enceintes et vivant en bidonvilles ou à la rue ont été accompagnées par l'association dans le suivi médical de leur grossesse et, pour celles qui ont l'ont menée à terme, dans les démarches socio-administratives d'accès au droit commun pour elles et pour leur enfant. Cinq d'entre elles étaient déjà suivies depuis plusieurs années par notre équipe.

Inédit dans l'histoire récente de Hors la Rue, ce nombre important de grossesses nous a tout d'abord confrontés à nos lacunes quant à l'accompagnement de femmes enceintes, tant du point de vue sanitaire qu'administratif. Nous avons donc dû adapter nos pratiques et mettre à niveau nos connaissances concernant les grossesses en général et les grossesses précoces en particulier[1]. Dans ce contexte, notre mission a consisté à lever les obstacles d'accès aux dispositifs de droit commun pour qu'un suivi renforcé se mette en place dans les meilleures conditions possibles.

Les grossesses ayant été connues plus ou moins tardivement et les jeunes filles vivant en grande précarité, les accompagnements ont souvent débuté par un rattrapage de certaines démarches indispensables: déclaration de grossesses et inscription à la maternité tardives, échographies de datations de la grossesse au 5ème mois au lieu du 3ème mois… Nous avons dû également, dans certains cas, composer avec l'absence de référents parentaux, ce qui a pu causer des blocages administratifs importants, retardant la prise en charge médicale. Il nous a aussi fallu transmettre des informations sanitaires et administratives essentielles à ces jeunes filles, tout en les incitant à l'autonomie dans leur suivi médical. Nous avons donc passé beaucoup de temps avec elle de manière à les soutenir dans leurs

1 Une partie de l'équipe a pu bénéficier d'une formation intensive « Précarité et périnatalité » organisée par le Réseau Périnatal Parisien

réflexions sur des thèmes aussi variés que : la santé, le corps, la contraception, la relation mère-enfant, la place du père, la famille, les projets d'avenir, les différents modes de garde et l'hébergement.

Nous avons aussi souvent joué le rôle de médiateurs avec les différents personnels médicaux rencontrés qui, peu habitués à faire face à une problématique de grossesse précoce doublée d'une situation d'extrême précarité, ignoraient parfois l'ampleur des carences de ces jeunes patientes et avaient des exigences disproportionnées. Que ce soit durant le suivi des grossesses ou pendant l'accompagnement à la maternité, nous avons heureusement pu bénéficier du soutien et des compétences de nombreux partenaires tels que l'association AVIH, certaines PMI, le réseau périnatal parisien et la Maison des Solidarités de Noisiel.

Notre intervention éducative auprès de ces adolescentes en passe de devenir mère a soulevé différentes questions. Tout d'abord, notre projet associatif vise à redonner leur place d'enfants et d'adolescents à ces jeunes qui se voient envahis par des préoccupations d'adultes du fait de leurs conditions de vie. Avec ces jeunes filles bientôt mères, il allait falloir au contraire, une fois qu'elles avaient fait le choix de garder l'enfant, les accompagner dans la prise de conscience des nouvelles responsabilités qui allaient bientôt leur incomber. Cela n'a pourtant pas été nécessaire tant ces jeunes filles, souvent très matures pour leur âge, assumaient déjà de nombreuses responsabilités pour participer à la survie économique de leur famille (parents, fratrie) et avaient donc pleinement conscience de la charge nouvelle que pouvait constituer un enfant. Leur grossesse a également fait surgir des questionnements individuels quant à leur propre avenir et à celui qu'elles souhaitaient offrir à leur enfant. Depuis leur plus jeune âge, ces jeunes filles ont subi de nombreuses expulsions de bidonvilles, ont grandi dans des conditions de précarité extrême, sont peu ou pas du tout allées à l'école et ont très tôt été impliquées, au quotidien, dans une activité de survie économique, principalement la mendicité. Elles ont donc exprimé un fort désir d'insertion sociale et de stabilité afin d'améliorer leurs conditions de vie et de développement.

Si les jeunes filles ont donc été accompagnées, au fil des mois, dans leur réflexion autour du projet familial, force est de constater que les futurs pères, également mineurs pour certains, se sont en revanche peu mobilisés. Leur absence physique était d'autant plus visible que les jeunes filles, pour certaines très isolées, évoquaient fréquemment leur compagnon et regrettaient leur manque d'investissement.

Aujourd'hui, ces jeunes filles ont pleinement investi leur nouveau rôle de mère. Même si leur quotidien demeure gouverné par la précarité, certaines ont vu leur situation s'améliorer, notamment par l'accès à un hébergement d'urgence, d'autres nourrissent l'espoir d'accéder à une formation et, plus tard, à un emploi. Nous continuons à les accompagner dans leurs démarches et dans leur réflexion tout en favorisant le lien avec les institutions impliquées (PMI, ASE).

Sylvia

Sylvia est une jeune fille roumaine, âgée de 15 ans. Elle vit avec sa famille dans un bidonville situé en région parisienne.

Juillet 2009 : Première venue de Sylvia sur le centre de jour d'Hors La Rue avec son grand frère, déjà accompagné par l'association.

De 2009 à 2011 : Sylvia fréquente de manière irrégulière le centre de jour. Elle se trouve dans une situation d'errance aggravée et commet des activités de petite délinquance. Sa situation de danger est signalée à trois reprises. Une mesure d'Aide Educative en Milieu Ouvert a été prononcée mais elle n'a jamais été mise en place suite à des délais d'exécution très longs puis à une évacuation du bidonville où elle était installée avec sa famille.

De 2011 à 2014 : Nous ne rencontrons plus Sylvia que lors des tournées effectuées sur son lieu d'activité (mendicité) et sur son lieu de vie. Le lien de confiance tissé avec elle est solide même si elle effectue peu de demandes la concernant.

2014 : La jeune fille se met en couple, contre l'avis de ses parents, avec un jeune garçon de son âge et de sa communauté. Elle s'installe avec la famille de ce dernier sur un autre bidonville à proximité de celui de sa propre famille.

Janvier 2015 : Lors d'une tournée sur son nouveau lieu de vie, nous apprenons qu'elle est enceinte de 2 mois. Sylvia vient alors d'avoir 15 ans et ne sait pas si elle veut garder l'enfant, car elle se sent trop jeune. Toutes les possibilités sont envisagées avec elle. La jeune étant également suivie par d'autres associations, nous la laissons choisir les interlocuteurs pour l'accompagner dans ses démarches tout en lui expliquant que si elle choisit d'avorter, elle n'a pas beaucoup de temps devant elle.

Mars-Juin 2015 : Nos partenaires nous ayant indiqué ne pas avoir pu mettre en place le suivi de la grossesse, nous convenons ensemble de prendre le relais. Il a été particulièrement difficile d'obtenir un premier rendez-vous à l'hôpital alors que la jeune fille en était à son 5ème mois de grossesse et qu'aucune échographie n'avait pour l'instant été effectuée. La mention de son jeune âge et de la situation de précarité extrême dans laquelle elle se trouvait n'a pas été prise en compte. A la fin du mois de mars, nous accompagnons Sylvia et sa mère pour la première échographie de datation et celle de dépistage. Le bébé comme la maman sont en bonne santé. Un suivi médical régulier va ensuite s'enclencher jusqu'à la naissance d'une petite fille en pleine santé. Cependant, le jour de leur sortie de maternité, le bidonville où Sylvia résidait et où elle venait de se réinstaller, a été expulsé.

Cet accompagnement nous a permis d'évaluer des points forts tant dans notre travail que dans les capacités mobilisées par cette jeune fille et sa famille. Cette jeune fille a également fait preuve d'une certaine maturité, et nous l'avons très

vite sentie très investie dans cette grossesse et dans sa future maternité. Cela lui a permis de se mobiliser pour les nombreux rendez-vous médicaux. L'investissement de la mère de la jeune fille dans la grossesse de celle-ci a également constitué un élément fort de soutien. En effet, elle-même ayant été plusieurs fois enceinte, elle a pu lui prodiguer des conseils adéquats et se montrer rassurante. Par ailleurs, le fait que nous ayons déjà une relation de confiance bien instaurée depuis longtemps avec la jeune et sa famille ainsi qu'avec son jeune compagnon a largement facilité la mise en place des accompagnements.

En dépit ces points forts indéniables, cet accompagnement ne s'est pas déroulé sans encombre, notamment du fait la grande précarité dans laquelle est installée la jeune fille depuis de nombreuses années et de la nécessité de vivre au jour le jour afin de répondre aux besoins élémentaires (se loger, manger, se vêtir), ce qui a conduit à des rendez-vous manqués. Nous avons également constaté la méconnaissance et les a priori de certains personnels médicaux visiblement très mal à l'aise par rapport à la grande précarité et au jeune âge de Sylvia. Des difficultés administratives ont également été rencontrées par cette jeune maman, qui n'a pas réussi à faire les démarches de déclaration de naissance à temps, aucune disposition spécifique n'ayant été mise en place pour lui faciliter ces démarches. Des démarches ultérieures ont été faites par notre équipe afin d'y remédier, mais cela a pris plusieurs mois, entrainant un retard dans le suivi médical du bébé.

Cette grossesse a également fait surgir des questionnements au sein du couple d'adolescents concernant leurs capacités à élever un enfant dans une telle situation de précarité et d'instabilité. Bien qu'ils aient initialement émis le souhait d'avoir accès à un hébergement familial, cela n'a pas pu être mis en place du fait de l'absence, sur le département, de structures permettant l'accueil d'un couple d'adolescents avec un nourrisson (alors que bien que très rares, il en existe pour des mamans mineures avec des pères majeurs). Seul un lieu de vie éloigné de la région parisienne s'est montré disposé à les accueillir, mais le jeune couple, en dépit de la rencontre organisée avec le responsable de cette structure, a préféré décliner cette offre qui engendrait une rupture trop importante avec leur milieu social et familial.

Depuis, bientôt un an, nous travaillons conjointement avec la Maison des Solidarités à la recherche de stabilisation et de protection pour Silvia et sa petite fille.

Les mineures nigérianes en situation de prostitution et victimes de la traite des êtres humains

Nous travaillons avec l'association Les Amis du Bus des Femmes depuis plusieurs années autour du repérage de mineures roumaines en situation de prostitution sur les boulevards dits « Maréchaux Nord ».

Au début de l'année 2015, nos partenaires nous ont fait part de leur préoccupation quant à la présence importante de mineures nigérianes lors de leurs maraudes. Hors la Rue travaillant au quotidien auprès de jeunes en situation de grande vulnérabilité, l'association Les Amis du Bus des Femmes nous a sollicités pour intervenir lors de leurs tournées dans la rue afin d'assurer une présence éducative et tenter une accroche avec ces jeunes filles âgées pour certaines de moins de 15 ans.

Au cours du premier trimestre 2015, nos partenaires nous ont sensibilisés à ce public et nous ont apporté des précisions quant au phénomène de traite des êtres humains dont elles sont victimes. Nous avons également rencontré les équipes de nuit de la Brigade de Protection des Mineurs afin de définir une démarche commune de signalement.

A raison d'un soir par semaine, deux éducateurs de l'association Hors la Rue ont ainsi été détachés pour intervenir avec les animatrices et agents de prévention de l'association Les Amis du Bus des Femmes dans un camping-car aménagé. Circulant au sein de différents lieux de prostitution de 22 heures à 3 heures du matin, ces permanences de nuit permettent aux personnes de venir faire une pause sur les banquettes du bus, d'échanger entre elles et avec les professionnels de l'association autour d'une boisson chaude. Cet accueil est également un lieu d'information et de prévention à travers notamment la distribution de préservatifs et de gels lubrifiants. Enfin, le personnel du bus oriente également vers les professionnels travaillant au local de l'association, afin d'entamer des démarches d'accès aux droits.

En complémentarité des animatrices et agents de prévention présents au sein du bus ayant une connaissance fine de ces lieux de prostitution, notre travail a consisté plus particulièrement à repérer les mineures et tenter de développer avec elles une relation de proximité. Nous avons pu entrer en relation et être à l'écoute de nombreuses jeunes filles, dont une partie d'entre elles était potentiellement mineure. Ceci nous a permis de participer au travail d'orientation mais aussi de délivrer des messages de prévention. Toutefois, la présence de nombreuses jeunes filles au sein des différents sites a nécessité un accompagnement collectif important ne laissant que peu de place à l'instauration d'une relation plus individuelle. De par leur jeune âge et la présence potentielle de leurs proxénètes dans le bus (appelées « Madames » dans la communauté nigériane et elles-mêmes souvent en situation de prostitution), les mineures ont

été souvent en retrait du groupe et dans l'incapacité de formuler des demandes précises.

A l'issue de chacune des tournées, nous avons appelé la Brigade Protection des Mineurs afin de leur signaler la présence de mineures supposées. En 2015, nous avons participé à 30 tournées sur plusieurs lieux de prostitution. Nous avons signalé 91 mineures supposées à la Brigade de Protection des Mineurs, dont 90 jeunes nigérianes, et avons régulièrement communiqué avec le Parquet à ce sujet. En étroite collaboration avec d'autres partenaires associatifs, notre intervention a permis d'alerter les autorités sur un phénomène massif et tout à fait préoccupant.

Aussi, la participation aux tournées de nuit a permis à l'équipe éducative de se familiariser avec ce public et d'en savoir davantage sur leurs conditions de vie. Cette connaissance du terrain ne peut être que bénéfique quant à l'accompagnement futur de ces jeunes filles. En effet, 4 mineures nigérianes ont d'ores et déjà fréquenté notre centre de jour en 2015. Actuellement, nous travaillons en étroite collaboration avec différents partenaires intervenant auprès de ce public afin que le centre de jour puisse devenir une véritable option d'accueil de jour pour ces jeunes filles, qu'elles soient encore en activité ou/et en réflexion quant à un projet d'orientation vers les services de protection de l'enfance.

Le signalement du mineur en danger à Hors la rue

Hors la rue a pour mission d'accompagner vers le droit commun tout mineur considéré comme étant en situation de danger sur le territoire d'Ile de France. La notion d'enfant en danger se rapporte aussi bien à l'enfant maltraité qu'à l'enfant en risque, c'est-à-dire dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation.

En tant que citoyens et a fortiori en tant que professionnels impliqués dans la protection de l'enfance, nous sommes soumis à l'obligation de porter à la connaissance de l'autorité administrative ou judicaire toute situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

L'équipe éducative d'Hors la rue évalue ainsi, pour chaque situation, les critères de danger physique, psychologique, sexuel, ainsi que les éléments indiquant des négligences lourdes et/ou des conditions d'éducation défaillante sans maltraitance évidente liés à l'environnement du jeune ou résultant de son comportement lui-même (conduites à risque, scarification, fugues, tentative de suicide, repli sur soi, isolement, troubles alimentaires…).

Sur les 340 jeunes nouvellement rencontrés en 2015 (dont 271 suivis), nous avons aler-

té plusieurs institutions par différents biais: 19 informations préoccupantes au Conseil Général, 97 signalements au parquet des mineurs pour des situations de danger avéré, 13 saisines du Juge des enfants et 15 saisines du défenseur des droits.

Même si le respect strict de la loi réclamerait que l'on signale par le biais d'une information préoccupante la situation de l'ensemble des jeunes rencontrés dans la rue ou orientés sur notre centre de jour, puisqu'ils sont tous dans une situation de danger ou de risque de danger, ceci est dans les faits inenvisageable et s'avèrerait certainement contre-productif.

En effet, à l'exception des mineurs isolés demandeurs de protection pour lesquels les dispositifs d'accueil et d'évaluation ainsi que les voies de recours sont spécialisés, la plupart des adolescents repérés et accompagnés par notre équipe éducative ne sont pas demandeurs de protection et sont à la fois peu conscients des dangers auxquels ils sont confrontés et des droits auxquels ils pourraient prétendre. Ces jeunes particulièrement à la marge expriment par ailleurs une méconnaissance et un manque total de confiance envers les institutions et les personnes qui les représentent. Ils sont de fait habitués à satisfaire par eux-mêmes leurs besoins immédiats, autrement dit, à ne compter que sur eux et leur environnement proche.

En dehors des situations de danger avéré et immédiat qui imposent de fait un signalement, la stratégie éducative tend plutôt à favoriser, au préalable, la création d'un lien de confiance. L'éducateur recherche en effet systématiquement l'adhésion du jeune avant d'envisager un accompagnement, en lui reconnaissant le droit de choisir librement ce qui est bon pour lui, tout en l'incitant à adhérer à des propositions éducatives à même de l'accompagner vers le droit commun. Au centre de jour comme dans la rue, l'adhésion librement consentie est ainsi toujours recherchée et favorisée. L'instauration de ce lien peut s'étendre de quelques mois à plusieurs années, période parfois nécessaire pour susciter chez ces mineurs une prise de conscience des dangers et, éventuellement, l'envie de s'en extraire pour s'inscrire dans un projet de vie pérenne.

Par ailleurs, lorsque nous rencontrons un enfant en errance dans la rue, celui-ci nous conduit bien souvent à rencontrer une famille (cellule nucléaire ou élargie) qui cumule elle-même les vulnérabilités (économiques, sociales, culturelles, psychologiques) et pour laquelle un accompagnement social devrait être mis en œuvre. Les discussions avec la famille concernant la nature dangereuse des activités auxquelles leur enfant se livre dans la rue doivent être abordées avec l'accord de l'enfant et une fois qu'un lien de confiance minimal a été établi avec celui-ci. Nous tentons ainsi, à chaque fois que possible, de travailler à l'adhésion des familles au projet de sortie de rue de leur enfant, celle-ci étant le plus souvent indispensable pour assurer sa réussite. Agissant sans mandat, nous ne pouvons intervenir que si la famille est demandeuse ou, au moins, consentante. Lorsque c'est le cas, il s'agit d'évaluer si le parent est conscient des dangers auxquels son enfant est confronté, d'évoquer avec lui les risques encourus et de l'aider à identifier les moyens pour diminuer voire éliminer ces risques. Il faut également avoir à l'esprit que le danger auquel l'enfant est confronté au quotidien peut-être lié à des problèmes intrafamiliaux difficiles à aborder d'emblée avec les parents et qui doivent être évalués au préalable (vulnérabilités psycho-sociales et violences familiales qui peuvent engendrer de la négligence, de la maltraitance, voire de l'exploitation).

Ainsi, dans les faits, nous signalons aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des différents départements concernés et, au cas par cas, la situation d'un enfant en danger (ou en risque de l'être) lorsqu'il se trouve dans une situation d'errance aggravée et prolongée, que l'accompagnement éducatif est impossible à mettre en œuvre et qu'aucun changement de la situation n'est constaté. C'est le cas,

par exemple, lorsque le jeune est rencontré de manière trop irrégulière pour qu'un accompagnement éducatif réel puisse s'amorcer (jeunes en situations d'exploitation par exemple), lorsque le jeune est ancré dans une errance de manière prolongée et lorsqu'il qu'il y a un manque d'adhésion des parents. Sauf si cela nous semble contraire à l'intérêt de l'enfant ou est impossible à réaliser, nous informons les responsables légaux du signalement. Dans le cas de groupes de mineurs victimes d'exploitation et contraints à commettre délits, nous procédons également à des signalements collectifs permettant d'identifier plusieurs jeunes particulièrement vulnérables et communiquons des notes d'information permettant d'alerter les institutions sur l'émergence d'un nouveau phénomène.

Par le passé, notre équipe a pu se montrer parfois hésitante à signaler des situations par peur que les enfants ne soient placés de manière brutale et inadaptée, par crainte de rompre le lien fragile tissé avec l'enfant ou le groupe d'enfants et/ou par découragement du fait d'un grand nombre de signalements qui demeuraient sans réponse. Si ces questions sont aujourd'hui toujours abordées en réunion d'équipe, nous demeurons convaincus que la vigilance, le non-renoncement ainsi que la prise de risques sont indispensables et peuvent, dans certains cas, faire la différence.

LES CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ LES PLUS FRÉQUENTS

- Absence pérenne ou provisoire de référent parental légal et/ou d'adultes bienveillants ;
- Carences éducatives et affectives ;
- Défaut d'accès à l'éducation et aux loisirs ;
- Situation sanitaire inquiétante et défaut d'accès aux soins : carences alimentaires, troubles du sommeil, manque d'hygiène, consommation quotidienne de tabac, voire alcool et de résine de cannabis. Précocité des relations sexuelles et des liens conjugaux et absence de réflexes de prévention ; peu de conscience des besoins fondamentaux ;
- Pratiques d'activités délinquantes à risque (vols de téléphones portables, distributeurs automatiques de billets, portefeuilles…) organisées ou non ; et situation d'errance prolongée ;
- Maltraitance physique et ou psychologique ou négligence parentale ;
- Exploitation par des tiers ;
- Prostitution volontaire ou organisée par des tiers.

PROJETS EUROPÉENS

Hors la Rue s'investit activement, depuis plusieurs années, dans différentes initiatives européennes impliquant des partenariats associatifs et institutionnels œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. Ces projets de recherche et/ou d'action, financés par l'Union européenne, nous permettent d'approfondir notre expertise sur des problématiques auxquelles nous nous confrontons sur le terrain par l'échange d'expériences, la recherche, mais aussi le développement de nouvelles méthodologies de travail auprès de nos publics cibles.

Projet finalisé en 2015

RESILAND : « Participation, capacités et résilience des enfants migrants contre la traite et l'exploitation »

Le projet « RESILAND : Participation, capacités et résilience des enfants migrants contre la traite des êtres humains et l'exploitation », qui a été mené en France (Hors la Rue), Grèce (KMOP), Italie (Défense des Enfants) et au Portugal (CESIS) a pris fin en octobre 2015.

RESILAND EN CHIFFRES

3 cycles d'ateliers ont été menés dans chaque pays et en France au sein de l'association Hors la Rue auprès de 30 mineurs migrants âgés de 10 à 17 ans et originaires de Roumanie, du Mali, Pakistan, Sénégal, et de la Côte d'Ivoire ;

10 Focus Groups auprès de professionnels ont été menés. En France 56 professionnels ont été consultés ;

2 sessions de formation, en Grèce et en Italie, ont touché 60 professionnels ;

1 séminaire final s'est tenu à Bruxelles en octobre 2015 ;

2 outils finaux ont été élaborés.

Présentation des outils finaux

- Un guide intitulé « Pistes et orientations pour les professionnels de terrain et les représentants institutionnels qui travaillent en faveur d'enfants en situation de migration», qui retranscrit les points de vue des enfants en une série d'orientations à destination des professionnels de terrain et représentants institutionnels. La structure de ce guide suit le récit du personnage imaginaire nommé Resil et reflète les phases clé de son parcours. Les pistes présentées dans ce guide visent à encourager les professionnels travaillant directement ou indirectement auprès d'enfants en situation de migration à utiliser activement leurs compétences sociales et humaines dans l'interaction avec les enfants. Ce guide souhaite sensibiliser les professionnels sur leur propre rôle,

central et indispensable pour permettre le fonctionnement effectif des systèmes de protection de l'enfance. (*N'hésitez pas à nous demander des exemplaires de ce guide - remise en main propre ou envoi postal).*

- L' « histoire de Resil » (ou « carte de protection »), un livret illustré qui repose sur les méta-récits créés par les enfants au sein de chaque pays partenaire du projet. Par cet outil, un personnage imaginaire nommé Resil s'adresse directement aux enfants en situation de migration, partage ses propres expériences et donne des conseils à la fois sur les risques possibles et les sources de protection à activer lors des différentes phases du parcours migratoire. Cet outil est disponible sous le lien suivant : http://www.resil.resiland.org/fr/histoire-de-resil.html

Projet co-financé par le programme "Prévenir et combattre la criminalité" de la Commission européenne.

Projet en cours

PRO-JUS : «Droits procéduraux des enfants suspects ou poursuivis dans l'Union Européenne»

PROJUS a démarré en septembre 2015 en Hongrie (Terre des Hommes – Fondation Lausanne), France (Hors la Rue), Espagne (Rights International Spain), en Belgique et aux Pays-Bas (Défense des Enfants International).

Le projet vise à s'assurer que les enfants étrangers suspects ou poursuivis dans une procédure pénale bénéficient des garanties procédurales inscrites dans les directives UE 2010/64 (droit à l'interprétation et la traduction), 2012/13 (droit à l'information) et 2013/48 (droit d'accès à un avocat, droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires).

PROJUS EN CHIFFRES

5 rapports de recherche contextuelle dans les 5 pays du projet ;
100 entretiens semi-directifs auprès de mineurs étrangers ;
100 entretiens semi-directifs auprès de professionnels (magistrats, avocats, policiers, interprètes, travailleurs sociaux…)
5 rapports nationaux
1 étude comparative sur la situation dans les 5 pays du projet
2 voyages d'études visant à valoriser les bonnes pratiques identifiées
5 conférences nationales, rassemblant au minimum 20 professionnels par pays
5 articles publiés dans des revues professionnelles
1 conférence finale

Projet co-financé par le programme Justice de l'Union européenne

PLAIDOYER

En 2015, notre activité de plaidoyer a été marquée par notre implication dans des démarches associatives effectuées dans le cadre de l'examen périodique de la France par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU. Hors la Rue a participé avec un collectif d'associations à l'organisation d'un tribunal d'opinion visant à mieux faire connaître les violations de droits dont sont victimes les enfants des bidonvilles. Hors la Rue a également organisé en partenariat avec l'Amicale du Nid et l'ANRS un colloque sur la prostitution des jeunes et des mineurs. Enfin, son implication au sein du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, dont elle assure la présidence, a notamment permis d'aborder le sujet de la protection des enfants et adolescents vivant en bidonvilles dans le rapport d'observatoire du Collectif.

Rapports alternatifs

Hors la Rue a participé aux travaux de deux collectifs ayant présenté au Comité des Droits de l'enfant des rapports alternatifs concernant le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Au sein du Collectif Ensemble Contre la Traite et Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE), Hors la Rue a rendu compte de ses observations de terrain s'agissant des mineurs étrangers en danger. Avec le Collectif Ensemble contre la Traite des Etres Humains, l'association a participé à l'audition préliminaire des représentants de la société civile et à l'audition de la France qui a eu lieu en début d'année 2016. Hors la Rue a également été auditionnée par l'UNICEF dans le cadre des ses travaux en vue de ces auditions.

Rapport d'observatoire Romeurope

Comme chaque année, Hors la Rue a activement participé à la rédaction du rapport d'observatoire du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. Renouvelé dans sa forme, ce rapport s'est vu enrichi cette année d'une partie consacrée à la protection des enfants vivant en bidonvilles.

Le tribunal d'opinion

Le 27 juin 2015, Hors la Rue a participé à l'organisation d'un tribunal d'opinion sur la violation des droits des enfants roms. L'association a activement participé à l'organisation de cet évènement qui a permis durant toute une journée de passer en revue les nombreuses atteintes aux droits dont sont victimes de nombreux enfants vivant en bidonvilles dans notre pays. Morgane Siri, psychologue de l'association, a apporté son expertise en la matière et a également lu des témoignages d'enfants suivis par l'association et ayant subi des violences policières lors d'interpellations. Vous pouvez retrouver l'acte d'accusation et le verdict de cette journée sur le site de DEI France : http://www.dei-france.org/-Tribunal-d-opinion-.html

Colloque sur la prostitution des jeunes et des mineur-e-s

Le 1er octobre 2015, Hors la Rue a co-organisé un colloque sur la prostitution des jeunes et des mineurs avec l'Amicale du Nid et le Service Insertion Jeunesse de l'ANRS. Cette journée d'échanges destinés aux professionnels a permis d'évoquer de nombreuses problématiques parmi lesquelles d'une part l'identification des mineurs lorsque ceux-ci pratiquent la prostitution de manière contrainte et dissimulent ainsi leur minortié et d'autre part l'identification d'une pratique prostitutionnelle parmi des jeunes s'adressant aux service d'accompagnement social Grâce aux interventions de travailleurs sociaux, de psychologues, de chercheurs et de magistrats, cette journée a permis de mieux comprendre ces problématiques et d'apporter des réponses aux intervenants qui y sont confrontés.

DONNÉES FINANCIÈRES

Compte de résultat

Compte de résultat 2015-2014		
	2015	2014
Charges d'exploitation (hors fonds dédiés)	672 065 €	635 572 €
Charges financières	124 €	216 €
Charges exceptionnelles	-424,00 €	8 108 €
TOTAL CHARGES en euros	**671 802 €**	**643 896 €**
Produits d'exploitation (hors fonds dédiés)	664 974 €	622 575 €
Produits financiers	386 €	117 €
Produits exceptionnels	7 362 €	8 379 €
TOTAL PRODUITS en euros	**672 722 €**	**631 071 €**
Reprises de fonds dédiés	- €	8 125 €
Engag. A réaliser s/ressources	- €	- €
RESULTAT NET	920 €	(4 701) €

Pour l'année 2015, les charges de l'association s'élèvent à 671 802 euros et les produits sont de 672 722 euros. Il résulte de ces retraitements un résultat net comptable de 920 euros. Cette situation très légèrement positive constitue une nouvelle rassurante pour l'association : dans un contexte délicat pour de nombreuses structures, cette stabilisation financière indique que l'action de l'association continue à être perçue comme utile et devant être soutenue.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 672 722 euros (contre 631 071 euros en 2014). Cela correspond à une augmentation de 6,5% par rapport à l'année 2014, qui permet de compenser une hausse des charges d'exploitation qui s'élèvent à 671 802 euros.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation 2014-2015		
	2014	2015
Frais liés à l'activité avec les jeunes	35 007 €	27 811 €
Frais liés à l'activité rue	6 135 €	6 872 €
Frais liés à l'Europe	6 864 €	5 072 €
Frais liés au fonctionnement	84 818 €	87 359 €
Frais de personnel	490 781 €	522 196 €
Autre	11 967 €	22 755 €
Total des charges	635 572 €	672 065 €

L'augmentation des charges s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel qui augmentent de 6,5% et représentent 79% des charges de l'association. Cette hausse correspond à l'emploi à temps partiel mais sur toute l'année de notre art thérapeute (son temps de présence ayant été doublé à partir de septembre 2015), mais également au recours à des contrats à durée déterminée à des fins de remplacement d'une salariée en congé parental.

Les frais liés aux activités avec les jeunes baissent une année supplémentaire : ceci s'explique par la légère baisse de fréquentation du centre d'accueil de jour qui a un impact direct sur le nombre de repas servis ainsi que sur les frais liés aux transports. Cette année, nous avons également limité le recours à des intervenants extérieurs pour nos activités, grâce notamment à un programme d'activité dont l'animation a été assurée par des éducateurs.

Par ailleurs, les frais liés aux interventions médicales ont pu être réduit grâce notamment à l'engagement d'autres partenaires associatifs sur la question de la santé des mineurs isolés étrangers. Ainsi, la permanence de Médecins du Monde dédiée à ces jeunes a non seulement permis un plus grand nombre d'ouvertures de droits à l'Aide Médicale d'Etat mais également limité les consultations médicales en libéral.

Ressources

Le résultat bénéficiaire qu'affiche l'association pour 2015 est obtenu grâce au renouvellement des financements obtenus en 2014 (DGCS, Barreaux de Paris…) et d'un nouveau soutien de la part du Secours Catholique à hauteur de 45 000 euros, dédié aux enfants vivant en bidonvilles et à notre intervention auprès des mineurs présumés victimes de la Traite des Etres Humains.

Cette situation constitue une forme de reconnaissance de nos actions et interventions en faveur des mineurs étrangers en danger.

Evolution des produits entre 2014 et 2015		
	2014	2015
Produits d'exploitation	**627 577 €**	**659 933 €**
DRIHL	355 960 €	355 960 €
Protection Judiciaire de la Jeunesse	5 000 €	5 000 €
Ministère de la justice et des libertés	7 000 €	7 000 €
FIPD 75	20 000 €	20 000 €
DGCS	10 000 €	10 000 €
Région Ile de France	21 634 €	16 500 €
Conseil Général du 91	10 000 €	3 000 €
Conseil Général du 75	70 000 €	65 000 €
Conseil Général du 93	50 000 €	50 000 €
SG-CIPD		4 124 €
Barreau de Paris	11 061 €	10 987 €
Fondation Air France	10 000 €	9 000 €
Secours catholique		45 000 €
Fondation de France (Fondation Aviva, Fondation Aéroport de Paris).	4 230 €	
Fondation seligman	709 €	3 204 €
Coup de Cœur solidaire – Fondation SNCF	1 819 €	1 696 €
Projet "RESILAND"	6 975 €	13 647 €
Projet européen " AIDAH"	6 607 €	
Projet européen "PROJUS"		1 119 €
ONU	18 483 €	22 250 €
Dons particuliers	3 597 €	3 225 €
Cotisations des membres	430 €	200 €
Produits divers	2 903 €	15 €
Reprises et transfert de charge	10 379 €	12 105 €
Prestation de services	790 €	900 €
Produits financiers	**116 €**	**386 €**
Produits exceptionnels	**8 379 €**	**7 362 €**
Reprises sur amortissements et provisions	**8 125 €**	**12 105 €**

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil d'administration

Hors la Rue est dirigée par un Conseil d'Administration composée de personnalités engagées qui mettent leur expérience au service des objectifs poursuivis par l'Association :

Edouard DONNELY, Président ;

Jean-Claude ALT ;

Louis BOURGOIS ;

Jean Louis BRASSAT ;

Estelle DENIZE ;

Mathieu DESRUES ;

Hervé HAMON ;

Pierre JOXE ;

Benoît LABAYLE ;

Alexandre LE CLEVE ;

Geneviève LEFEBVRE ;

Lyliane NICULESCU.

L'équipe de bénévoles

Hors La Rue bénéficie également de l'engagement des bénévoles qui sont intervenus avec nous tout au long de l'année :

Anne-Gaëlle Balpe ;

Philippe BILLARD ;

Aude CABAU ;

Marie-Emma CASTANHEIRA ;

Doina CRACIUN ;

Elisabeth DONNELLY ;

Emilien GOBARD ;

Delphine GOBARD ;

Maxime GOTSMANN ;

Isabelle HOUESSOU ;

Marion LEMANSEC ;

Léonard NICULESCU ;

Lyliane NICULESCU ;

Léa NIEL ;

Dolorès PAZOS ;

Marie POPESCU BELDIMAN ;

Lisa SERERO ;

Falimanana SOANAIVO ;

Valérie THIERSE.

Nous remercions chaleureusement les donateurs qui soutiennent fidèlement notre action auprès des mineurs étrangers en difficulté.

L'équipe salariée

Guillaume LARDANCHET
Directeur

Séverine CANALE
Responsable adminnistrative et financière

Bénédicte CABROL
Chargée de projet traite des êtres humains et projets européens

Ana-Maria DAVID
Assistante de direction
Responsable du cours de français

Mathilde ARCHAMBAULT
Responsable de l'équipe éducative

Julien BOYE
Educateur

Carine ESTAGER
Educatrice

Léa MALIDOR
Educatrice

Bogdan PINTEA
Educateur

Julien VARGA
Educateur

Morgane SIRI
Psychologue

Marie GOURMELON
Art-thérapeute

Perrine DESPRAIRIES
Apprentie Educatrice

Hortense BRET
Stagiaire Psychologue

Marine BAS
Stagiaire assistante sociale

Nous remercions celles et ceux qui ont été membres de l'équipe Hors la Rue en 2015 et qui poursuivent ailleurs leur parcours.

Chloé PEIGER, éducatrice jusqu'en septembre 2015

Joana DA SILVA, stagiaire éducatrice

Loic LEPIERRE, stagiaire éducateur

Héloïse TALLON, stagiaire psychologue

Victor HAMON, stagiaire en communication

ENGAGÉE AVEC NOUS

L'activité de Hors la Rue ne serait pas possible sans l'engagement de nombreux bénévoles qui interviennent sur le cours de français, tous les lundi, mardi, mercredi et jeudi matin. Comme les salariés de l'association, ils sont confrontés aux situations difficiles que vivent les jeunes que nous accueillons. Grâce à leur implication mais aussi à la distance par rapport au travail d'accompagnement quotidien, ils contribuent grandement au renforcement des capacités des jeunes que nous suivons. Afin de leur rendre hommage, nous vous présentons ici le témoignage de l'une des bénévoles, Anne-Gaëlle, 40 ans, autrefois professeur des écoles et désormais auteur jeunesse.

La situation des mineurs isolés étrangers m'est particulièrement insupportable. Et l'est devenue davantage depuis l'arrivée massive des réfugiés en Europe, et les images diffusées par les médias. Peut-être parce que je suis mère de deux enfants qui ont l'âge de certains jeunes accueillis par Hors la Rue. Peut-être parce que j'ai été enseignante. Peut-être parce que j'écris pour les enfants et les adolescents. Ou peut-être tout simplement, parce que je suis un être humain !

Un jour, j'ai croisé dans la rue un garçon qui faisait la manche. Il n'avait sans doute pas plus de treize ans. Je l'ai vu, là, assis sur un sac à dos, seul, attendant que les passants lui donnent une pièce. Je n'ai pas su que faire : est-ce qu'il parlait français ? Est-ce qu'il aurait envie que je lui parle ? Est-ce qu'un adulte le surveillait un peu plus loin? J'ai continué mon chemin. Mais je n'ai pas pu effacer de mon esprit l'image de ce garçon. J'étais révoltée que cela puisse exister, en 2015, en France. Révoltée que cet enfant, qui avait l'âge de mon fils, puisse être seul, avoir faim, peut-être peur, dormir dehors, simplement parce qu'il n'était pas « français ». Je me suis dit que si cela avait été mon enfant, j'aurais espéré que quelqu'un lui vienne en aide.

Une fois chez moi, j'ai fait une recherche pour trouver une structure capable de lui tendre la main : c'est comme cela que j'ai découvert Hors la Rue. J'ai d'ailleurs été très surprise et même dépitée de voir qu'il n'y avait pas plus d'associations comme celle là.

Je leur d'abord signalé ce jeune, et puis j'ai adhéré à l'association. Mais c'était tellement peu… J'avais envie d'aider davantage. Alors que faire ? Impossible pour moi de donner de l'argent, car mes revenus étaient trop modestes. Le hasard a fait que les locaux de Hors la Rue se trouvaient près de chez moi. J'ai réalisé que ce que je pouvais offrir, ma « richessse » à moi, c'était le temps. En plus, je savais enseigner. Je me suis donc tout naturellement proposée comme bénévole.

C'était il y a presque un an. Depuis, je vais à l'association une matinée par semaine. Là, j'enseigne le français, au sens large. En effet, nous devons nous adapter

aux jeunes qui fréquentent l'association (car ils n'ont aucune obligation d'assiduité), à leur niveau, leur âge, leur capacité de concentration, leurs envies. Parfois ils sont deux, parfois ils sont dix… Parfois aucun ne sait parler français, ou au contraire, tous savent lire et écrire et on se concentre alors sur l'orthographe, la compréhension de textes. Parfois c'est très mélangé. Cela n'est pas toujours facile, il faut vraiment pouvoir s'adapter et improviser !

Heureusement, la responsable pédagogique est très présente et nous soutient beaucoup. Les éducateurs également. Nous faisons le point, ensemble, chaque mois. Nous pouvons proposer des projets, des sorties éducatives… C'est très intéressant. J'ai ainsi eu l'occasion de mener de courts ateliers d'écriture qui ont débouché sur des textes beaux et touchants. Je pense qu'ensemble, nous faisons un travail important.

Un jour, un jeune Malien nous a demandé ce que voulait dire « bénévole ». Nous le lui avons expliqué. Il a été très étonné d'apprendre, après tous ces mois passés à Hors la Rue avec nous, que les « professeurs de français » étaient là pour eux, par envie d'aider, sans contrepartie financière. Il nous a remercié et j'ai vu dans son sourire et son regard qu'il était touché.

C'était un très beau cadeau, comme nous en recevons souvent au contact de ces jeunes qui ont beaucoup à recevoir mais surtout beaucoup à donner.

REVUE DE PRESSE

Retrouvez dans cette rubrique les références des articles de presse dans lesquels Hors la Rue est citée.

Article de 20 minutes publié le 13 mai 2015
Article lisible à l'adresse suivante : http://urlz.fr/3lRU

Parmi les migrants arrivant sur les côtes italiennes, des mineurs non accompagnés de plus en plus nombreux. Pour Carlotta Bellini, la porte-parole de l'association Save The Children interrogée ce matin par France Inter, ceux-ci ne sont pas accueillis dans des structures adaptées. Alors que Bruxelles présente un plan concernant l'accueil des migrants et que l'Italie cherche à répartir quelques 25.000 d'entre eux parmi les Etats de l'UE, quelles mesures sont prises en France pour accueillir ces jeunes ?

Obtenir le statut de mineur, une étape indispensable

Première difficulté pour les jeunes migrants isolés, pouvoir bénéficier de l'aide obligatoirement accordée aux mineurs, en accord avec la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant. Les instances qui statueront sont variées: permanence dédiée, Conseil Général ou association, selon le lieu où il se présente. Selon Guillaume Lardanchet, Président de Hors la Rue, «Ils y sont parfois traités avec beaucoup de suspicion».

D'après Gwenaëlle Austin de Réseau Education Sans Frontière , 50 % d'entre eux se voient refuser le statut car considérés comme majeurs. L'autre moitié bénéficie de la mise à l'abri réservée au mineur. Ceux-ci devront ensuite attendre entre 15 jours et un an les jugements qui statueront sur leur sort.

L'accueil des mineurs

En théorie, un mineur isolé arrivant en France ne devrait attendre que quelques jours avant sa prise en charge par les services sociaux. Mais il se passe parfois plusieurs mois avant que sa minorité ne soit établie, durant lesquels il pourra ne

disposer que d'un logement temporaire – un hôtel ou un foyer spécialisé – ou être à la rue.

La maire de Paris vient de souligner dans une tribune l'importance du rôle des grandes villes dans l'accueil des migrants. Un plan ambitieux a d'ailleurs été annoncé en avril 2015, visant à créer des structures adaptées pour ces jeunes dans la capitale. Anne Hidalgo compte entre autre créer une «plateforme d'accompagnement» d'une capacité de 60 places. «Ce projet est une avancée. Mais en matière de mise en œuvre, rien ne vient!», s'énerve Gwenaëlle Austin.

La scolarisation : une protection

Le vrai rempart contre la précarité serait que ces mineurs aillent à l'école, «un souhait qu'ils expriment tous» selon Gwenaëlle Austin. En plus de l'enseignement, ils y bénéficient souvent d'un réseau de solidarité mais aussi d'un repas une fois par jour en période scolaire. Une forme de stabilité très rarement perdue par les bénéficiaires, même quand on leur retire brutalement le statut de mineur – généralement suite au passage d'un test osseux.

La loi de protection de l'enfance adoptée cette nuit à l'Assemblée n'a pas proscrit ces tests pourtant décriés par les associations. «On a parfois des résultats entre 18 et 25 ans, comment voulez-vous définir si un jeune est mineur avec des marges pareilles?», explique Guillaume Lardanchet.

Quand le résultat du test est défavorable, les papiers d'identités du jeune, eux, continuent d'indiquer qu'il est mineur. Il n'a donc pas droit aux services d'urgence comme le 115, réservé aux adultes.

MEDIAPART

MAR. 5 AVR. 2016 – ÉDITION DU MATIN

RSS TWITTER FACEBOOK APPLICATIONS FRENCH LEAKS

LE JOURNAL | MONDE | FRANCE | ÉCONOMIE | CULTURE | DOSSIERS | ENGLISH | ESPAÑOL | LE CLUB | PARTICIPEZ

FRANCE

Mineurs isolés étrangers: Paris refuse «la scolarisation systématique»

9 SEPTEMBRE 2015 | PAR LUCIE DELAPORTE

Alors que l'Europe fait face à une crise migratoire majeure, Paris fait des difficultés pour scolariser les mineurs étrangers sans famille. Ils doivent apporter la preuve de leur minorité pour espérer aller à l'école. Joint à cet article, un documentaire de «Sur les docks» de France Culture sur la «présomption de minorité».

FAVORI | Partager 1
RECOMMANDER | Tweet
IMPRIMER | G+ 0
ARTICLE EN PDF | Offrir l'article

7 COMMENTAIRES | A+ A-

Cet article est en accès libre.

Article de Mediapart publié le 9 septembre 2015
Article lisible à l'adresse suivante : http://bit.ly/2034JPg

Droit dans ses bottes, il assume. Le nouveau directeur du Casnav de Paris – la structure chargée de la scolarisation des élèves étrangers nouvellement arrivés en France – explique que la scolarisation systématique n'est « pas une solution » pour les mineurs étrangers isolés, c'est-à-dire coupés de leurs liens familiaux. « Il faut d'abord prouver qu'ils sont mineurs et isolés, ce qui n'est pas toujours le cas », affirme Alain Seksig arrivé à la tête du Casnav (Centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants) il y a tout juste un an. « Avant mon arrivée, la pratique consistait à scolariser ces jeunes systématiquement, il est certain que c'est moins fatigant et que cela expose moins, mais ce n'est pas très responsable », plaide-t-il.

Pour les mineurs étrangers, dont le nombre total s'élevait à 6 158 au 31 décembre 2014 dans le pays, la procédure est théoriquement assez simple. Ils ont une obligation de scolarisation, comme tous les élèves français, jusqu'à 16 ans et un droit à la scolarisation jusqu'à 18 ans. L'éducation nationale, comme l'ont encore clairement rappelé trois circulaires en 2013, n'a pas à prendre en compte leur situation administrative. Les enfants de famille « sans papiers » doivent être scolarisés sans attendre une régularisation éventuelle de leur situation.

Reste pour ces jeunes – et c'est là que les choses peuvent se compliquer – à faire la preuve de leur minorité. Considérés dans ce cas comme des jeunes « en danger », ils sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui doit leur trouver une solution d'hébergement et des moyens de subsistance. Arrivés souvent au terme d'un long et chaotique parcours de migration, ces jeunes venus principalement d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud – ils étaient 300 nouveaux à se présenter l'an dernier au Casnav de Paris – n'ont pas toujours les papiers nécessaires attestant de leur âge. La validité de ceux qu'ils peuvent éventuellement présenter sont également parfois mis en doute. Mais, et c'est ce qui se passe généralement, dans le doute, l'école – au nom du principe du droit à la scolarisation – les accueille sans tenir compte des procédures en cours.

Ce n'est donc plus le cas depuis janvier 2015 à Paris. Dans la capitale, les jeunes étrangers isolés sont orientés dans un premier temps vers la PAOMIE (Permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers) gérée par France terre d'asile qui est chargée d'évaluer les situations individuelles. Après un entretien assez rapide, la structure est chargée de donner un avis sur la réalité de l'isolement de chaque jeune

et sur leur minorité. Plusieurs associations de soutien aux jeunes migrants dénoncent pourtant, à ce stade, une forme de « tri » opéré sur des bases bien fragiles (écouter le documentaire de Frédérique Devillez et Guillaume Baldy diffusé sur France Culture dans l'émission Sur les docks à retrouver en bas de cet article), alors que les conséquences de cette évaluation sont fondamentales pour ces jeunes qui seront pris en charge ou non par l'aide sociale à l'enfance. S'il y a doute, un juge peut être saisi mais la procédure prend plusieurs mois.

« Jusqu'à décembre dernier – je suis arrivé en septembre – tous les jeunes se disant "mineurs étrangers isolés", qui étaient accueillis ici étaient scolarisés au bout de quelques jours. Parallèlement, leur dossier pouvait courir de l'ASE au bureau du juge. Nous assistions à des situations où le jeune dont la minorité n'était finalement pas reconnue, voyait sa prise en charge s'arrêter net et pouvait se retrouver à la rue, avec, puisqu'ils étaient scolarisés, des enseignants qui se mobilisaient, des accueils de fortune dans des gymnases, etc. », déplore Alain Seksig. Pour éviter ces situations « intenables », mais aussi parce que des enseignants se seraient plaints d'avoir « des grands gaillards de 30 ans dans leur classe », explique le directeur du Casnav. « C'est ce genre de situation que nous voulions éviter avec le souci de travailler en collaboration avec les autres services publics concernés, en cohérence », à savoir l'aide sociale à l'enfance et la justice. L'an dernier une centaine de jeunes se sont donc retrouvés pendant des mois sans affectation scolaire dans l'attente d'un éclaircissement de leur situation. Une première qui a entraîné la mobilisation d'un certain nombre d'associations.

Guillaume Lardanchet de l'association Hors-la-rue, qui vient en aide aux mineurs étrangers à la rue, rappelle pourtant qu'« il n'est pas nécessaire d'être pris en charge par l'ASE » pour être inscrit à l'école.

Lorsqu'un doute subsiste sur la minorité du jeune, le juge peut demander des examens complémentaires et notamment les fameux « tests osseux », mais dont la fiabilité a été à de nombreuses reprises contestée. En mai dernier, le député socialiste Denys Robillard a bataillé à l'Assemblée nationale pour que cette pratique soit interdite, arguant que « ces tests ne sont absolument pas fiables et leurs marges d'erreurs sont considérables – autour de 18 mois ».

Le gouvernement, par le biais de la ministre de la famille Laurence Rossignol, a pourtant décidé de maintenir l'utilisation de ces tests en les encadrant un peu plus. « La marge d'erreur doit être mentionnée et le doute doit bénéficier à l'intéressé », précise Denys Robillard. Le député regrette néanmoins l'attitude du gouvernement qui était, selon lui, conscient des problèmes posés par ces tests mais « obsédé par l'idée d'envoyer un quelconque signal aux jeunes candidats à l'immigration ».

« Il faut privilégier l'intérêt de l'enfant, poursuit-il. Là on se retrouve dans une situation où comme la reconnaissance de la minorité ouvre des droits, l'administration a tout intérêt à ralentir le processus. Ce n'est pas sain. Et la question de la scolarisation de ces jeunes ne devrait de toutes façons pas dépendre de ces procédures. Nous savons qu'en la matière, il ne faut pas attendre. »

Pour le directeur du Casnav de Paris, nommé sous Nicolas Sarkozy au Haut conseil à l'intégration (HCI) aujourd'hui disparu, et qui s'est fait connaître pour ses positions très fermes sur la laïcité, il n'y a pourtant pas d'alternatives à ces examens osseux. Il rappelle que dans la moitié des cas, lorsque la justice est saisie, la minorité des jeunes n'est pas reconnue. « J'entends les débats sur leur fiabilité mais si on les supprime, qu'aura-t-on à la place ? Et puis, soit on dit : il y a des critères et on agit de manière humaine et bienveillante soit on dit : scolarisation systématique. »

Article de Sans A_ publié 1er septembre 2015
Article lisible à l'adresse suivante : http://bit.ly/1SxDKps

Tejy, Andreï et Abdal sont des mineurs isolés étrangers (MIE), des enfants sans référents officiels sur le territoire français. Rêvant d'un avenir serein, ils ont fui un pays en guerre. Une nouvelle vie devait commencer pour eux – mais sous quelle forme ? En France, ils n'ont pas de toit, pas de soutien. Pourtant, il y a quelques mains tendues et des voix qui leur disent qu'un autre avenir est possible. C'est la mission que s'est assignée l'association Hors la rue à Montreuil : rendre au migrant sa place d'enfant.

« Les garçons! Un peu de calme et surtout, parlez en français, nous sommes là pour ça non? », répète Anna-Maria pour la deuxième fois. « Mais moi, je veux chanter, lui répond Tejy, je veux chanter une chanson de M ou bien la chanson des Champs-Elysées ! ». Le professeur Anna-Maria esquisse un sourire, tout en tentant de calmer son jeune élève plein d'énergie en cette journée ensoleillée. Elle finit pourtant par céder et allume son ordinateur : « Alors chantons ! Quelle musique voulez-vous écouter ? ». Tejy ne se retient désormais plus, et, accompagné de son ami Andreï, il fredonne à tue-tête. Leur mélodie est parsemée d'onomatopées, de mots anglais, bulgares ou encore roumains. Ils battent la mesure et montent dans les aigus. Conscients des limites de leurs tessitures vocales, ils s'arrêtent et paraissent gênés. Ces adolescents ont quatorze ans et s'ils se rendent au centre de jour de l'association Hors la Rue à Montreuil, c'est avant tout pour apprendre le français.

MAÎTRISE DE LA LANGUE ROUMAINE

À quelques mètres de leur table se trouve un autre groupe de travail. L'ambiance y est bien plus studieuse. Trois adolescents, une Nigérienne et deux Afghans, fixent leur professeur. Aucun d'eux ne parle français. L'objectif de la séance est donc d'apprendre le vocabulaire du quotidien. Abdal, quatorze ans, s'efforce de répéter chaque mot en les articulant puis en les écrivant avec application. Il scrute au tableau les lettres une par une, L-I-V-R-E. Scruter veut dire fouiller. Il fouille dans sa mémoire comme si l'expression de ce mot pouvait y être enfouie, comme si le mouvement magnifié d'une craie pouvait évoquer la ligne directrice d'un souvenir passé, d'un objet connu. Face à son incompréhension, le professeur finit

par prononcer le mot « book ». Le visage d'Abdal s'illumine, le dos se relâche, les mains s'assouplissent, les cils s'ouvrent à nouveau et la bouche se referme peu à peu. Abdal répète le mot « book » : il l'associe désormais au mot « livre ». Un large sourire laisse penser qu'il est satisfait de son travail. La séance peut prendre fin.

Les six enfants se hâtent vers la sortie. Pourtant, aucun d'eux ne quitte le local : ils se rendent dans les bureaux et discutent avec les bénévoles et éducateurs. Ces derniers sont tous bilingues et maîtrisent le roumain. Historiquement, l'association est née de la fondation PARADA qui organisait des spectacles pour les enfants de rue en Roumanie. En 2002, une scission a pourtant eu lieu et Hors la Rue a vu le jour. « Nous n'avons plus rien à voir avec PARADA, mais nous continuons, par tradition, de suivre les mineurs isolés roumains », explique Morgane, psychologue dans l'association. Les Roumains composent 70% de leur public, les 30% restants étant des mineurs isolés extra – européens. « Après les cours les enfants viennent à nous. Ils ne se confient pas nécessairement mais un échange se crée. Ils communiquent et recherchent un dialogue qui dépasse la simple relation cordiale », reprend Morgane. Le moment du déjeuner semble être le plus propice à cette ambiance de jeu et de partage. Tous les midis, un repas commun est cuisiné par les enfants présents. Ce jour-là, Andreï insiste pour cuisiner comme on le fait chez lui en Bulgarie. « C'est tellement bon ! », assure t-il. Sa voix se perd dans le brouhaha général. De nouveaux enfants sont arrivés. Ils jouent au baby-foot et dansent. Leurs corps se plient, les courbes se cassent, s'élancent, se frôlent. Tout n'est plus qu'ondulation et dans cet élan de joie, tous rient aux éclats. Malgré ce bruit, Andreï poursuit sa quête, mais il doit pourtant faire face aux aléas du temps. « Si nous voulons aller au cinéma Andreï, nous avons tout juste le temps d'avaler un sandwich ! », lui répond gentiment Bogdan, éducateur. C'est lui qui a choisi l'activité de l'après-midi. « Ils ne sont pas nombreux, ce qui permet de bien les encadrer. Aller au cinéma permet aux MIE de garder un lien avec l'actualité. Ils se sentent un peu plus intégrés et cela leur permet d'avoir un peu plus confiance en eux. »

LUTTER CONTRE LA DÉVIANCE

Ici réside le principal objectif d'Hors la rue : le travail sur la confiance en soi. L'assurance est le supplément précieux d'un quotidien regrettable. C'est une histoire qui s'accomplit, un programme à parcourir. Chaque éducateur a la mission d'embarquer les enfants sur le chemin de l'engagement. Il doit prouver aux MIE qu'ils peuvent renoncer au vol, à la délinquance ou la prostitution. « La plupart des enfants ont vécu une rupture familiale. Ils se retrouvent en situation de fuite. Ils volent pour contribuer à l'économie de la communauté ou s'y sentent obligés. Ici, nous leur permettons d'exister au titre d'enfant et non de migrant, confie Morgane. Le travail d'Hors la rue ne se limite donc pas au centre de jour. Une équipe composée d'une dizaine de personnes, dont cinq éducateurs, organise des maraudes régulières à Paris et en région parisienne. Elle informe alors chaque enfant de sa possibilité d'être scolarisé et d'accéder à un dispositif de protection sociale. Près de 200 jeunes sont suivis chaque année, une quarantaine d'entre eux parvient tous les ans à sortir de la rue. Confrontée à la double problématique de l'immigration et de la protection des mineurs, l'association veut armer ses protégés. Dans l'immense labyrinthe de la vie, elle s'érige en carte du monde et montre à chacun qu'une autre voie est possible.